Hazardous Materials Information Review Commission Canada

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KiA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-80
ISBN: 0-660-62237-8

103-04630/

Hazardous Materials Information Review Commission

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Report on Plans and Priorities 2003–2004

A. Anne McLellan
Minister of Health

Table of Contents

Page

I **President's Message and Management Representations Statement** 1
- President's Message . . . 1
- Management Representation Statement . . . 3

II **Raison d'être** . . . 4
- Agency Context . . . 4
- Our Mandate . . . 5
- Our Mission . . . 5

III **Planning Overview** . . . 6

IV **Plans and Priorities by Strategic Outcome** . . . 7
- Strategic Outcome 1 . . . 7
  - Client Services Business Line . . . 7
    - Plans and Priorities . . . 8
    - Major adjustments . . . 9
    - Key partners and relationships . . . 9
    - Major factors: challenges and risks . . . 10
    - Rationale . . . 10
    - Net Planned Spending . . . 10
    - Monitoring . . . 10
- Strategic Outcome 2 . . . 11
  - MSDS Compliance Business Line . . . 11
    - Plans and Priorities . . . 12
    - Major adjustments . . . 12
    - Key partners and relationships . . . 12
    - Major factors: challenges and risks . . . 13
    - Rationale . . . 13
    - Net Planned Spending . . . 14
    - Monitoring . . . 14
- Strategic Outcome 3 . . . 14
  - Dispute Resolution Business Line . . . 14
    - Plans and Priorities . . . 15
    - Major adjustments . . . 16
    - Key partners and relationships . . . 17
    - Major factors: challenges and risks . . . 17
    - Rationale . . . 18
    - Net Planned Spending . . . 18
    - Monitoring . . . 18

V **Organization** 19
Relationship between Strategic Outcomes and Business Lines 19
Accountability 19
Departmental Planned Spending 21

VI **Annexes** 22
Annex 1 – Sources of Non-Respendable Revenue 22
Non-Respendable Revenue 22
Annex 2 – Net Cost of Program for the Estimates Year 23
Annex 3 – Government-wide and Horizontal/Collective Initiatives . . 24
Renewal 24
Cost Recovery 24
Government On-Line 25
Regulatory and Legislative Initiatives 26
Collective Initiatives 27
Modern Comptrollership 27
Annex 4 – Links to Other Sites 28

NOTICE TO THE READER

In keeping with the government on-line initiative, we have inserted electronic links at appropriate points in the Report to enable the reader to consult other sites for more detailed information on topics that may be of interest. For those who are reading the Report from a paper copy, we have listed all the links in Annex 4.

I President's Message and Management Representations Statement

President's Message

I am pleased to submit to Parliament, and to Canadians, the Hazardous Materials Information Review Commission's report on its strategic plans and priorities for 2003–2004.

The objective of the Commission during the planning period 2003–2006 will be to further strengthen our ability to follow through on our commitment to workplace health and safety. To that end, we will pursue eliminating the backlog created by the continued and unprecedented increase in new claims received by the Commission in recent years. At the same time, we will continue our efforts to create new efficiencies in our organization.

In addition, we will complete program renewal initiatives, bringing closure to the reshaping of this organization and firmly establishing our new way of doing business for the years to come. The renewal initiatives are on schedule: only a few of the 29 action items listed in the Commission's *Blueprint* still await statutory approval.

This represents the culmination of five years of concentrated effort. Our renewal process began in 1997. Our intent was to transform the Commission into a client- and results-based organization dedicated to meeting our clients' changing needs more efficiently and cost-effectively. In cooperation with our clients and our partners in the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS), we drafted the report *Commission Renewal: Blueprint for Change*, which charts the broad outlines of change, and a companion document, the *Workplan*, which details the actions needed to realize the *Blueprint's* vision.

During 2002, the Commission realized many successes. For example, amendments to the *Hazardous Materials Information Review Regulations* came into force on June 13, 2002. Major changes consisted of a new simplified fee structure, a reduction in the information required to support a claim for trade secret protection and the removal of Form 1 from the Regulations.

In March 2000, the Government of Canada tabled in Parliament its plan for improving and modernizing management practices in the public service. The report, entitled *Results for Canadians,* puts citizens' needs at the centre of all federal activities, programs and services; highlights the importance of sound public service values; focuses on achieving results; and promotes discipline, accountability and value-for-money in the use of public funds. I believe that the Commission is well advanced in realizing the government's vision.

To consolidate the work already accomplished and to address the full scope of modern comptrollership, including risk management and integrated performance

measurement, we embarked on the modernizing comptrollership initiative during fiscal 2002–2003 with the establishment of a project management office.

Our new structure of three business lines puts the needs of our clients first and promotes timely, cost-effective service delivery. Our Web site helps speed service delivery while enhancing transparency and accountability. Our revamped cost recovery structure stresses fairness, consistency and predictability. And our redesigned screening and dispute resolution processes will bring greater openness and efficiency to these procedures while helping to build relationships of trust, mutual respect and understanding with our clients.

Today, the Commission is a well-performing modern organization and we look forward to a vibrant and prosperous future. I feel very positive about the work this Commission has completed during renewal and know that we can continue to make an important contribution in the occupational health and safety community.

Weldon Newton
President and Chief Executive Officer

Management Representation Statement

Report on Plans and Priorities 2003–2004

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Hazardous Materials Information Review Commission.

To the best of my knowledge the information in this document:

- Accurately portrays the organization's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the Preparation of the 2003–2004 Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance and procedures used for the RPP production.

The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board (TB) Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

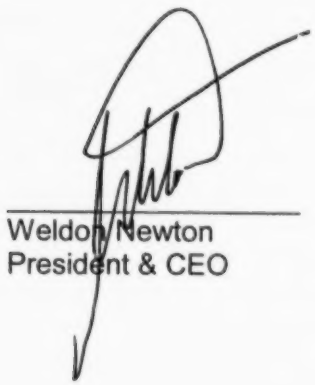

Weldon Newton
President & CEO

February 24, 2003
Date

II Raison d'être

Agency Context

In Canada, the handling and storage of hazardous chemicals in the workplace is controlled by the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS), a wide array of legislation, regulations and procedures at various levels of jurisdiction that binds suppliers and employers alike. Established in 1987 through a consensus of labour, industry and government, the goal of WHMIS is to reduce illnesses and injuries resulting from the presence of hazardous materials in the workplace.

WHMIS requires suppliers (including manufacturers, importers and distributors) to provide information on the hazards of chemicals produced or used in Canadian workplaces. It prescribes cautionary labelling for containers of controlled products, as defined in the *Controlled Products Regulations* (CPR), as a condition of sale and importation, and requires suppliers of those products to provide material safety data sheets (MSDSs). Information required to be shown on a product's MSDS includes the disclosure of all hazardous ingredients in the product, its toxicological properties, any safety precautions workers need to take when using the product, and first-aid treatment required in the case of exposure. Employers must make this information available to employees and put in place worker training and education programs.

The Hazardous Materials Information Review Commission (HMIRC) was created as an independent agency in 1987 by proclamation of the *Hazardous Materials Information Review Act* (HMIRA). The Commission is accountable to Parliament through the Minister of Health. It is a small but important public sector institution charged with administering the trade secret mechanism within the WHMIS.

HMIRC plays a pivotal role, enabling industry to maintain trade secret formulations, while ensuring that workers can be afforded full hazard disclosure. The Commission's efforts must result in a fair balance between the right of workers to be informed about the hazards of the chemicals to which they are exposed in the workplace and the right of suppliers and employers to protect their bonafide trade secret information. Success in this dual-role framework requires that the Commission balance the tension inherent in providing a service of commercial value to industry on the one hand, and acting as an advocate for worker health and safety on the other. This dual challenge continues to define HMIRC's essential role in Canadian society.

HMIRC makes decisions on the compliance of MSDSs and labels within WHMIS' regulatory and legislative requirements. As a direct result of its work, national and international chemical companies have been afforded the ability to protect their industrial intellectual property assets. At the same time, the Commission's efforts to review MSDSs and labels and ensure the disclosure of accurate health and safety information about hazardous chemicals, have directly contributed to a reduction in the risk of workplace-related illness and injury.

If a supplier wishes to withhold confidential business information—for example, the identity or concentration of one or more hazardous ingredients in its product—it applies to the Commission for an exemption from the requirement to list those ingredients on the MSDS. We allow suppliers to meet their WHMIS obligations without disclosing critical proprietary information, when the claim for exemption is determined to be valid.

The Commission's clientele consists of a number of WHMIS stakeholders: suppliers and employers in the chemical industry who wish to protect their trade secrets from being disclosed on MSDSs or labels; employers who rely on supplier MSDS information to prepare their own workplace MSDSs and training programs; and labour, representing all workers who are exposed to these products.

Our Mandate

Under the authority of the HMIRA and the provincial and territorial occupational health and safety acts, the Commission is an administrative agency charged with carrying out a multi-faceted mandate:

- to formally register claims for trade secret exemptions, and issue registry numbers;
- to issue decisions, using prescribed regulatory criteria, on the validity of claims for exemption;
- to make decisions on the compliance of MSDSs and labels within the WHMIS requirements as set out in the *Hazardous Products Act* (HPA) and *Controlled Products Regulations* (CPR) and various provincial and territorial occupational health and safety acts; and
- to convene independent, tripartite boards to hear appeals from claimants or affected parties on decisions and orders issued by the Commission.

Our Mission

As a vital and independent agency, the mission of HMIRC is to:

- ensure a balance between industry's right to protect confidential business information and the right of employers and workers to know about the hazardous materials they deal with in the workplace;
- provide a trade secret mechanism within WHMIS;
- resolve complaints and disputes impartially, fairly and promptly through statutory or alternative means.

III Planning Overview

Looking ahead, the Commission has some challenges to meet in the planning period. The organization is adapting well to the changes initiated during renewal; however, we will be dealing with constant change for some years to come. Careful change management will continue to be necessary as new procedures and new ways of doing business are implemented. New staff members need to be integrated into the organization, and staff training and orientation have become ongoing priorities.

Our focus, as always, will be the health and safety of workers, education and dispute prevention with claimants, and the client outreach program with our provincial and territorial partners, with respect to the detection of unfiled claims. We will also continue to work with our Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) partners on the international harmonization of hazard communication requirements.

We continue working towards our goal of reducing and ultimately eliminating the claims backlog. We have added operations staff for this purpose, and a new plan to deal with the backlog is now in development. As this Report is being drafted, the Commission awaits confirmation of additional funding from Treasury Board Secretariat, specifically designated to address the increased numbers of new claims received.

We plan to continue enhancements to our Web site. As an element of our Government On-Line strategy, we are examining options for e-payment and e-filing in the context of certain challenges with respect to security and monetary conversion.

The Commission has embarked on the modernizing comptrollership initiative by establishing a project management office and conducting a capacity assessment. Over the planning period, we expect to identify and put in place the mechanisms and systems that will assure us of continuing improvements in management and reporting.

These and other changes planned for 2003–2006 are all guided by the Commission's core values: timeliness, accessibility, transparency, quality, consistency, competence, respect and fairness.

IV Plans and Priorities by Strategic Outcome

Strategic Outcome 1 — Total Planned Spending $595,000

Provide Canadians with a fair and transparent process for protecting valid confidential business information concerning suppliers' or employers' hazardous products.

To be demonstrated by:

- Client services providing information and assistance to suppliers or employers.
- Screening officers or their delegate issuing registry numbers.
- Screening officers granting/denying the claim for exemption.

Client Services Business Line

Client Services administers the process used by suppliers and employers who wish to protect confidential business information under the WHMIS program. We formally register claims for exemption, issue registry numbers, and ensure the security of all claim-related information. In addition, screening officers decide on claim validity by reviewing claimant information supporting the claim against regulatory criteria, taking into account any representations received from affected parties.

These various activities are based on the Commission's mandate as set out in the HMIRA and associated regulations.

Client Services also provides general advice and guidance to claimants (suppliers, producers, distributors, employers) as well as other stakeholders. This is carried out primarily on an ad hoc basis; however, we are increasingly including proactive outreach strategies in our program so as to communicate our mandate, industry-related regulatory requirements, etc., to as many stakeholders as possible.

Client Services collaborates closely with the MSDS Compliance business line, both in its ongoing work and on special projects.

Once a claim is submitted, Client Services carries out a pre-registration check. The claim is then registered, and a registry number is issued. Claim registration allows the company to import or sell their product while the various decision-making processes are carried out within the Operations Branch. In this way, importing/selling disruptions are minimized, thereby maintaining product availability and access.

To afford an affected party an opportunity to make a representation to us with respect to any claim, a Notice of Filing must be published in Part I of the *Canada Gazette* outlining the basic characteristics of each registered claim.

Based on their assessment of the information submitted by the claimant and any representation received from an affected party, screening officers review the claim for exemption against the regulatory criteria and decide whether the claim is valid.

A claimant may decide to withdraw a claim at various stages of the registration or review process.

Most Frequent Reasons for Withdrawal of Claims

- The product was never sold in Canada.
- The product is no longer being sold in Canada.
- The confidential business information ingredient(s) has (have) been removed from the product formulation.
- Former confidential business information ingredient(s) is (are) now being disclosed on the MSDS.
- There has been a change in product ownership.

Plans and Priorities

Client Services will provide up-front assistance to clients and register claims for exemption in accordance with applicable service standards (see Monitoring section).

Screening officers will decide on the validity of claims for exemption, at a time concurrent with their determination of the compliance of the material safety data sheet associated with the claim (see also Strategic Outcome 2).

In addition to the ongoing tasks outlined above, we will continue our program of renewal in Client Services by implementing the measures set out in the *Blueprint for Change* and the *Workplan*, as follows:

- Determine the level of interest among our tripartite stakeholders (government, industry and labour) in a workshop as a means of promoting full communication about topics such as claim processing in general and changes to the cost recovery fee structure. If sufficient interest is found, a workshop will be held in the latter half of the 2003–2004 fiscal year.
- Develop opportunities for joint initiatives with our WHMIS partners, both in Canada and abroad, who have similar interests and objectives.

- Administer a voluntary MSDS compliance program for claimants, which will afford them an opportunity to remedy obvious technical shortcomings in their MSDSs prior to the formal review by the screening officer.
- Participate actively in trade shows or conferences where the target audience reflects the Commission's stakeholder profiles.
- Propose amendments to the *Hazardous Materials Information Review Act* (HMIRA) to allow claimants to demonstrate by way of an attestation that certain information pertaining to their products is, in fact, a legitimate trade secret that should remain confidential.
- Maximize our impact on workplace health and safety by conducting market studies on unfiled claims, continue with our outreach efforts directed at the chemical industry, and maintain currency with international trends.
- Develop and enact policies and procedures designed to prevent misunderstandings and disputes between HMIRC and its clients.
- Work to inform other regulatory and/or registry agencies of government about our services and expertise.
- Increase our investment in the training and development of our employees to improve their awareness of—and ability to respond to—the needs of our clients.

Major adjustments

Work is underway to bring in a new approach to determining claim validity. This is a stakeholder-endorsed renewal initiative that involves an amendment to the HMIRA. Not being within the Commission's control, the timing of the change cannot be specified at this time; however, the implementation phase will present challenges in terms of staff training and stakeholder communications.

Key partners and relationships

HMIRC collaborates with Human Resources Development Canada (HRDC), which has responsibility for the administration of occupational safety and health (OSH) programs mandated by the *Canada Labour Code* (CLC); and with Justice Canada, on which the Commission relies for legal advice on various issues.

The Commission endeavours to build partnerships with provincial OSH agencies (namely, Departments of Labour and Worker Compensation Boards). OSH co-ordinators in the provinces and territories work on the front lines of both the WHMIS and HMIRC programs, and their knowledge and expertise are invaluable to the Commission. For its part, HMIRC is looking for ways to help its OSH partners increase chemical companies' compliance with WHMIS and identify unfiled claims that should be referred to the Commission, unless the supplier chooses to disclose the information.

Major factors: challenges and risks

In cases where trade secret hazard ingredient information is withheld from a material safety data sheet for a workplace controlled product, yet the supplier or employer has not filed a claim for exemption with the Commission, workers' right to know about various chemical hazard information is being compromised. The identification of unfiled claims, and the initiation of necessary corrective action, is not within the mandate of the Commission; rather, this responsibility rests with provincial/territorial OSH agencies.

Screening officers work within the Client Services business line to review claims for exemption and decide on claim validity. Over the past few years, a backlog of claims to be processed has accumulated at the Commission. For a full discussion of this backlog and the remedial measures that have been taken, please refer to page 13.

Rationale

Client Services activities are related to statutory obligations set out in the *Hazardous Materials Information Review Act* (HMIRA) and the *Hazardous Materials Information Review Regulations* (HMIRR). In terms of the work being carried out under the Commission's renewal and re-engineering initiative, commitments outlined in the *Blueprint for Change* and associated *Workplan* documents are being met.

Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 2002–2003		**Planned Spending 2003–2004**		Planned Spending 2004–2005		Planned Spending 2005–2006	
$	FTE	**$**	**FTE**	$	FTE	$	FTE
587	8	**595**	**8**	595	8	595	8

Monitoring

The Commission has developed the following service standards as a means of measuring its performance in various areas of its work:

- Client Services will strive to respond to telephone enquiries within 48 hours and to written enquiries within a week. We expect to deal with approximately 150 enquiries annually during the planning period.
- Following a pre-registration check, claims will be registered within seven days after receipt of the completed claim, provided all the needed information has been included. At the request of a claimant, Client Services will register a claim in as little as 48 hours if the submission is in order. We expect to register approximately 300 claims annually during the planning period.

Claim registration activity is monitored through the application of service standards, while progress against the claim backlog, including the determination of claim validity, will be tracked on a quarterly basis, with regular reports to Treasury Board.

Client Services Survey Questionnaires are mailed out regularly to chemical companies who file claims for exemption, giving them an opportunity to rate their degree of satisfaction with the service they've received from the Commission, and to offer any suggestions for improvement. The Commission's Council of Governors also plays a role in monitoring various Client Services activities, including the backlog, and maintains a particular interest in matters related to the organization's *Blueprint for Change* and the associated *Workplan*.

Strategic Outcome 2 — Total Planned Spending $2,005,000

Provide Canadian workers with a fair and transparent process that ensures they will have information about the health and safety hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for exemption.

To be demonstrated by:

- Evaluators providing advice to screening officers, who ensure compliance of MSDSs and labels, and where non-compliance is found, issue formal orders to bring about corrections.

MSDS Compliance Business Line

MSDS Compliance is the Commission's "scientific arm". It helps ensure that workers know about the hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for exemption. The Commission reviews the related MSDSs and, in some cases, labels, to make certain that they provide appropriate health and safety information and guidance to comply with WHMIS requirements, based on the HPA, the CLC, and provincial and territorial occupational health and safety legislation. In each case, scientific evaluators review the most recent scientific information relevant to each of the products and/or its ingredients, and their known health and safety hazards. They provide advice to screening officers, who decide whether the MSDS complies with regulations.

At the conclusion of the MSDS review process, a formal Statement of Decision is forwarded to the claimant. If the MSDS does not meet requirements, the screening officer also issues a formal order for its revision and follows up to ensure compliance. All orders specify the period during which various changes must be made if the product is to continue to be sold in Canada. Since the Commission first began this activity in 1990–1991, some 95% of the MSDSs reviewed have been found non-compliant with the WHMIS requirements.

A Notice is published in the *Canada Gazette* to make public the decisions and orders issued by the screening officer, and to initiate the time during which the claimant and affected parties may appeal the decisions or orders. If no appeal is filed, the claimant must provide a copy of the amended MSDS to the screening officer, who reviews it to ensure compliance with the order.

Plans and Priorities
Evaluators will review MSDSs and, if applicable, labels associated with claim-related hazardous products and provide compliance advice consistent with WHMIS requirements to screening officers. When they find MSDSs or labels to be non-compliant, screening officers will issue formal orders to the claimants to have them corrected.

In addition to the ongoing tasks outlined above, HMIRC will continue its program of renewal by implementing the measures set out in the *Blueprint for Change* and the accompanying *Workplan*. During the current planning period we will focus on the following initiatives relative to its MSDS Compliance business line:

- We will identify and develop opportunities for joint initiatives with WHMIS partners, both in Canada and abroad, who have similar interests and objectives.
- We will increase our investment in the training and development of our staff to ensure that they remain current in scientific and toxicological developments in the field of workplace chemical health and safety and are able to provide a high standard of service.
- We will propose amendments to the HMIRA to allow screening officers to enter into a Compliance Measures Agreement with claimants, whereby claimants undertake to voluntarily bring MSDSs into compliance rather than being compelled by an order of the screening officer to do so.
- We will continue to be proactive in WHMIS tripartite policy/interpretation analysis and development, and communicate the results, as required, to claimants and the chemical industry as a whole.

Major adjustments
Depending on the timing of the promulgation of proposed statutory amendments to enable the implementation of the Compliance Measures Agreement program, staff training and claimant communication initiatives will be necessary to implement this new voluntary approach to MSDS compliance.

Key partners and relationships
Because WHMIS is an integrated activity that spans many jurisdictions, the Commission works closely with its many partners in government, industry and labour.

We maintain close ties with Health Canada (HC), which bears ultimate responsibility for administering the HPA. Our relationship with HC's WHMIS Division, which coordinates the development of WHMIS policy and strives to ensure that the program is applied consistently in all jurisdictions, is particularly important. We also liaise with the WHMIS Division on matters related to the international harmonization of hazard communication requirements.

In the past, HMIRC contracted out some aspects of its work related to chemical hazard assessment to the Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS). Located in Hamilton, Ontario, CCOHS is a federal agency under HRDC. Our relationship with the Centre is important because of the potential for CCOHS to provide us with much-needed assistance at a time when workloads have significantly increased. We intend to continue pursuing such contractual arrangements during this planning period.

Some members of our staff represent the Commission on two important WHMIS-related stakeholder groups. The Current Issues Committee is tripartite, consisting of representatives from industry, labour, as well as federal, provincial and territorial governments. It meets to consider ad hoc WHMIS policy and interpretation matters. The Intergovernmental WHMIS Coordinating Committee consists of federal, provincial and territorial representatives from occupational safety and health regulatory agencies, and its primary objective is to enhance the uniformity of WHMIS inspection, enforcement and policy interpretation across the country.

Major factors: challenges and risks

Historically, HMIRC has received on average 200 new claims for exemption each year. In 1999–2000, however, the Commission received almost twice that number of claims (394), and this trend to higher volumes continued in 2000–2001 with 306 claims and in 2001–2002 with 369 claims registered. The unprecedented increase in workload has created a backlog of approximately 900 claims.

In the fall of 2000, the Commission applied for and received additional financial support to help it address the backlog. HMIRC applied the funds to hire additional staff to handle the increase in its workload and to reduce the size of the backlog over a 5-year period, which began April 1, 2001. HMIRC's plan for dealing with the backlog called for increasing the number of claims processed annually during the 5-year planning period from 200 to a high of 400 in year 3.

In the past two years, efforts continued to fill a number of vacant positions in the Operations Branch; however, due to a country-wide shortage of scientific/ toxicological personnel, coupled with intense competition within government for such resources, achieving a full complement of staff took significantly longer than anticipated. This created a variance in terms of the targets set out in the 5-Year Backlog Reduction Plan, to the extent that a review of the Plan was initiated in the fall of 2002.

Rationale

Activities in the MSDS Compliance business line are based on statutory obligations set out in the HMIRA and the HMIRR. The determination of MSDS compliance per se involves the application of the HPA and the CPR for supplier claims for exemption, as well as provincial and territorial OSH legislation when claims originate from an employer.

In terms of the work being carried out under the Commission's renewal and re-engineering initiative, commitments are being met that are outlined in the *Blueprint for Change* and associated *Workplan* documents.

Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 2002–2003		**Planned Spending 2003–2004**		Planned Spending 2004–2005		Planned Spending 2005–2006	
$	FTE	**$**	**FTE**	$	FTE	$	FTE
1,979	24	**2,005**	**24**	1,803	22	1,601	20

Monitoring

Progress against the claims backlog, i.e. the preparation of advice documents and issuance of decisions on MSDS compliance, will be tracked on a quarterly basis, with regular reports to Treasury Board. The reports will include variance analysis of time utilization against operational workplan output objectives.

The Commission's Council of Governors plays a role in monitoring various MSDS Compliance activities, including the backlog, and maintains a particular interest in matters related to the organization's *Blueprint for Change* and the associated *Workplan*.

Strategic Outcome 3 — Total Planned Spending $378,000

Provide Canadians with a system that resolves claim disputes in a fair, efficient and cost-effective manner.

To be demonstrated by:

- Convening independent tripartite boards to hear appeals from claimants and/or affected parties on decisions and orders of the Commission.
- Providing opportunities throughout the claims process to identify and resolve problems informally and expeditiously, where possible.

Dispute Resolution Business Line

Dispute Resolution (DR) provides all parties involved in a claim with a range of options, including facilitated discussion, for dealing with any issues that may arise from decisions and orders of the Commission. It supplements and works in conjunction with the appeals process by identifying and resolving problems and complaints, where possible, before an appeal becomes necessary. The less formal DR process is frequently more expeditious and effective in satisfying all parties, and

is less costly than an appeal. The Commission ensures an impartial, unbiased decision making process that encourages consensus agreements.

An appeal may relate to the compliance of a MSDS, the rejection of a claim, or to a request that confidential business information be disclosed in confidence to an affected party for occupational safety and health reasons.

Claimants have 45 days to launch an appeal from the date that the Commission's decision on a claim is published in the *Canada Gazette*; the length of the appeal process varies with the complexity of the case.

For each appeal filed, a Notice of Appeal is published in the *Canada Gazette* to provide affected parties with an opportunity to make representations to the appeal board.

The final outcome of the appeals process is a decision by the appeal board to dismiss the appeal and confirm the decisions or orders of the screening officer; or to allow the appeal and either vary or rescind the decisions or orders being appealed. A Notice of Decision, including the purport and reasons, is published in the *Canada Gazette*.

Plans and Priorities

HMIRC will convene independent tripartite boards to hear appeals that arise from any of its orders and decisions. To date, 16 appeals have been filed on the decisions and orders rendered by screening officers. Nine appeals have been completed and seven were withdrawn by the claimant before the appeal board issued its final decision. Historically, less than 1% of claim submissions have resulted in an appeal; based on this figure, the Commission expects to hear three appeals annually during the planning period.

In addition to the ongoing tasks outlined above, HMIRC will continue its program of renewal by implementing the measures set out in the *Blueprint for Change* and the *Workplan*. During the current planning period HMIRC will further develop the DR program by:

- establishing timetables, based on best practices and reasonable expectations, for the delivery of our services;
- establishing a complaint management system to deal with service complaints;
- systematically analysing decisions and orders of the Commission that have been successfully appealed to ensure that we are consistent in our decision making;
- soliciting feedback from our clients and sharing innovations and best practices related to the adjudicative/hearing process, in order to improve our services;

- ➢ further improving and streamlining the screening process by:
  - providing claimants with information about the Commission and its operations, especially the screening and appeal processes;
  - better briefing claimants at the pre-assessment stage on claims-related issues, including procedural changes and the voluntary compliance option;
- ➢ further improving and streamlining the appeal process by:
  - reviewing the appointment of appeal boards;
  - developing guidelines to assist appeal board members during procedural conferences;
  - creating a procedural manual for appeal board members;
  - providing appeal board members with formal training regarding appeals and tribunals;
  - developing guidelines for the content of the screening officer's Record;
  - developing evaluation and monitoring tools to assess the quality of our services and the effectiveness of the changes implemented under the DR program;
  - proposing amendments to the statute to allow the Commission to play a role in appeal hearings (for example, to clarify factual information);
- ➢ seeking additional funding from the Justice Canada DR fund to:
  - develop guidelines and a training plan for the implementation of the DR process;
  - design and develop a course outline and course material;
  - train staff, nominees and members to deal with the DR process and related issues.

Major adjustments

When HMIRC set out to redesign its approach to handling disputes between itself and its clients (one of its renewal commitments), it realized that as well as improving the appeal process—the end stage of disagreements—it would also have to examine upstream events, those of the screening process, which is where many problems start.

Throughout the spring and summer of 2000, HMIRC worked with its WHMIS partners and stakeholders to analyze its current practices and to develop ideas for a comprehensive DR process that would include and complement the appeal process. The results of these labours are summarized in a document entitled *Conceptual Framework for Resolving Disputes*. The *Framework* outlines a set of proposed changes to the existing screening and appeal processes aimed at

simplifying them and making them more transparent, cost-effective, fair and participatory—in short, more client-oriented.

HMIRC's Council of Governors approved the *Framework* in October 2000, giving the Commission a green light to finish developing the process. HMIRC is now preparing the administrative and legislative changes, guidelines and training programs needed to put its ideas into practice.

Key partners and relationships

When necessary, the Commission convenes independent tripartite boards to address appeals or disputes from claimants or affected parties as early and effectively as possible. These appeal boards are made up of representatives from the Commission's tripartite clientele of WHMIS stakeholders: industry (suppliers and employers in the chemical industry who wish to protect their trade secrets, and employers who rely on supplier MSDS information to prepare their own workplace MSDSs and training programs); labour, representing the workers who are exposed to these products; and the federal, provincial and territorial governments.

Major factors: challenges and risks

The new DR process, which is the responsibility of HMIRC's DR business line, focusses not only on resolving disputes through an effective appeal process, but on preventing disputes from arising in the first place, and developing ways to resolve them—fairly, quickly and cost-effectively—when they do. The keys to the latter function are openness and communication. Both the remodelled screening and appeal processes feature more frequent contacts with claimants and appellants, through phone calls and conferences—particularly in early stages—to brief them on policies, roles and procedures, to answer questions, and to create opportunities for the kinds of interactions that promote understanding and trust. Both processes emphasize the need to share information, to encourage clients' participation and to identify problems early, before they become serious. For difficult cases, DR works to provide all parties with options for resolving the dispute in a non-adversarial, collaborative and informal atmosphere.

Key changes to the screening process include:

- As a result of the pre-assessment stage, guidance in identifying possible non-compliance items on MSDSs will be provided to claimants, who in turn will be granted opportunity to amend the MSDS, prior to the start of the formal review.
- HMIRC will propose amendments to the legislation to allow claimants to enter into compliance measures agreements, in order to bring the MSDS into full compliance, as an alternative to a formal order.

Proposed key changes to the appeal process include:

- Allowing the Commission to play a role in appeal hearings to provide clarification of factual information.

- Measures designed to simplify the current appointment process for appeal board members: for example, appointing a three-member panel for a longer period, or reducing the number of nominees on lists of potential board members.
- Providing appeal board members and appellants with a procedural manual that sets out the regulatory context, the screening process, and information on how the appeal process works, has worked and can work.
- Measures to maximize the effectiveness of procedural conferences.

Rationale

Continued support for the implementation of the DR initiative designed to assist the Commission in carrying out its statutory mandate more effectively and efficiently. Involves both dispute prevention and early resolution of disputes through non-litigious means, to reduce formal appeals.

The Commission is aware of the fact that the earlier disputes are resolved, the sooner the MSDSs will meet compliance standards which translates into improved safety in the workplace.

Net Planned Spending ($ thousands) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 2002–2003		**Planned Spending 2003–2004**		Planned Spending 2004–2005		Planned Spending 2005–2006	
$	FTE	**$**	**FTE**	$	FTE	$	FTE
374	2	**378**	**2**	378	2	378	2

Monitoring

The Commission will develop monitoring tools to assess the quality of the service and the effectiveness of the changes implemented in the appeals process, through the DR initiative. These tools will be aimed at:

- Assessing client expectations and satisfaction rates, through surveys, direct contact with participants and performance measurement indicators.
- Setting service standards.
- Communicating service and quality standards to clients.

V Organization

Relationship between Strategic Outcomes and Business Lines

Business Lines	Strategic Outcomes 2003–2004			Total
	Protection of valid confidential business information concerning hazardous products	Worker knowledge about the health and safety hazards of exposure to chemicals found in products associated with claims for exemption	Providing a system that resolves disputes in a fair, efficient and cost-effective manner	
Client Services	595,000	N/A	N/A	595,000
MSDS Compliance	N/A	2,005,000	N/A	2,005,000
Dispute Resolution	N/A	N/A	378,000	378,000

Accountability

The Commission is governed by a Council of Governors, whose members represent workers, suppliers and employers, and the federal, provincial and territorial governments. The Council makes recommendations to the Minister of Health on matters such as changes to the procedures used to review claims for exemption or to hear appeals, and applicable fees.

The President and CEO is appointed by the Governor in Council and, as the Commission's Chief Executive Officer, has the authority and responsibility to supervise and direct the organization's work on a day-to-day basis. The President is accountable to the Council of Governors and the Minister of Health.

The Vice-President of Operations has the authority and responsibility to supervise and direct work within the MSDS Compliance and the Client Services business lines.

The Vice-President of Corporate Services and Adjudication has the authority and responsibility to supervise and direct the work within the DR business line and Corporate Services.

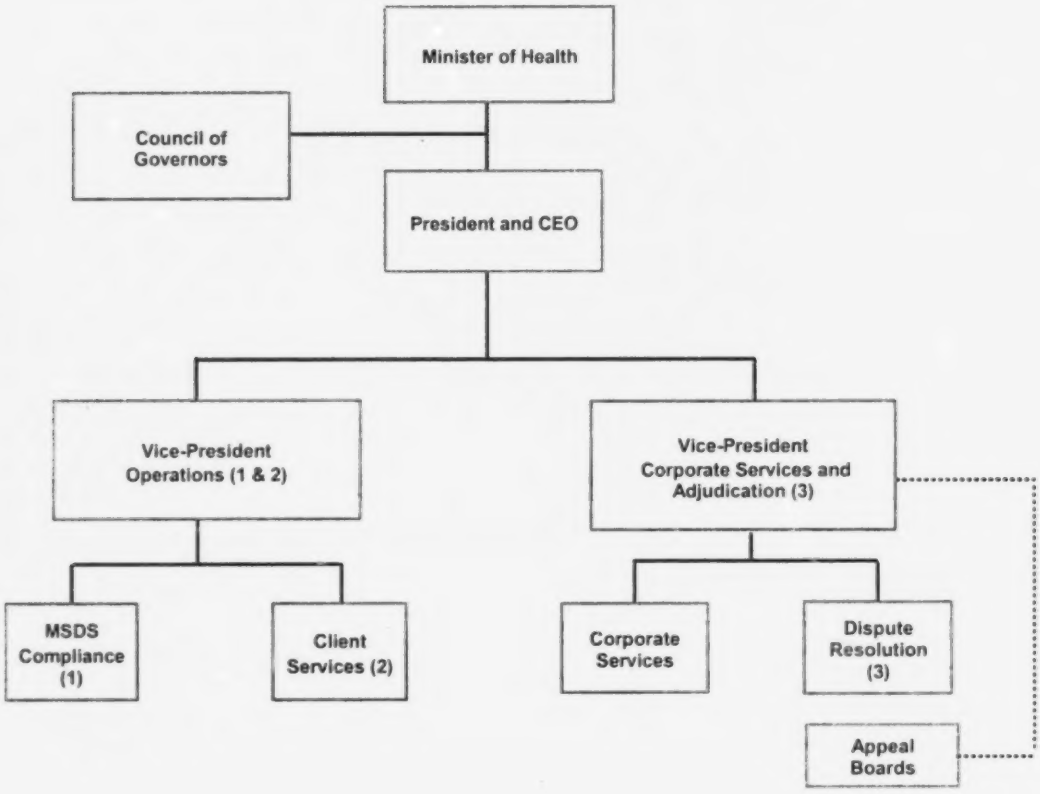

Business Line Titles	2003–2004 Planned Spending ($ thousands)	FTE
1. MSDS Compliance	2,005	24
2. Client Services	595	8
3. Dispute Resolution	378	2

Departmental Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2002–2003	**Planned Spending 2003–2004**	Planned Spending 2004–2005	Planned Spending 2005–2006
Budgetary Main Estimates (gross)	2,940	**2,978**	2,776	2,574
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable revenue	0	**0**	0	0
Total Main Estimates	2,940	**2,978**	2,776	2,574
Adjustments*	532	**776**	738	727
Net Planned Spending	3,472	**3,754**	3,514	3,301
Less: Non-Respendable revenue	550	**550**	550	550
Plus: Cost of services received without charge	120	**120**	120	120
Net Cost of Program	3,042	**3,324**	3,084	2,871
Full Time Equivalents	34	**36**	38	38

* This line includes collective agreement adjustments as well as new funding just approved by TBS at the time this Report was drafted.

The spending curve for the Hazardous Materials Information Review Commission is relatively flat for the planning period. The nature of the Commission's work and the processes involved are regulatory and therefore not subject to much variation. Occasional workload increases are managed within current budgets, while additional funding is sought to manage sustained workload increases. Program integrity resources received in 2000–2001 will begin to sunset in 2004–2005.

VI Annexes

Annex 1 – Sources of Non-Respendable Revenue

Non-Respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 2002–2003	**Planned Revenue 2003–2004**	Planned Revenue 2004–2005	Planned Revenue 2005–2006
Material Safety Data Sheet Compliance	0	**0**	0	0
Client Services: Claim Registration Fees	550	**550**	550	550
Dispute Resolution	0	**0**	0	0
Total Non-Respendable Revenue	550	**550**	550	550

Annex 2 – Net Cost of Program for the Estimates Year

($ thousands)	Total
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus adjustments)	2,565
Plus: Services received without charge	120
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	684
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	413
Workers' compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	0
Safety and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	0
Less: Non-Respendable Revenue	550
2003–2004 Net cost of Program	3,232

Annex 3 – Government-wide and Horizontal/Collective Initiatives

Renewal

HMIRC has completed its third year of program renewal. The process, begun in January 1999, was designed to transform the Commission into a more client- and results-based organization dedicated to meeting its clients' changing needs efficiently and cost-effectively. It has also responded to the principles outlined in the Treasury Board Secretariat document entitled *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada*.

HMIRC laid out its renewal agenda in two key documents: *Commission Renewal: Blueprint for Change*, which established the guiding principles of renewal and mapped the direction of change; and an accompanying *Workplan*, which enumerated the actions needed to realize the *Blueprint*'s vision. That vision is best expressed by eight principles that form the cornerstones of renewal and the benchmark against which the Commission's activities are measured: timeliness, accessibility, transparency, quality, consistency, competency, respect and fairness.

The *Blueprint* and the *Workplan* were developed in consultation with the Commission's stakeholders. Both publications were approved by the Commission's Council of Governors and by the Minister of Health, and both have been published and distributed to stakeholders as evidence of the Commission's commitment to change.

Many of the *Blueprint*'s 29 strategic measures have been implemented through administrative and procedural changes; others will require regulatory or statutory changes (see Regulatory and Legislative Initiatives below).

Cost Recovery

One important objective of the Commission's strategic renewal initiative was to update our cost recovery structure to bring it into line with the Treasury Board of Canada's current Cost Recovery and Charging Policy.

Initially, the government intended that the registration fees collected by the Commission would cover the full cost of operating the Commission. HMIRC has been charging fees since 1988. Its cost recovery initiative pre-dates the first cost recovery policy issued by Treasury Board Secretariat in 1989. When Cabinet established HMIRC in 1987 with cost recovery targets set at 100% of program costs, no consideration had been given to distinguishing between the public good and private benefits derived from the Commission's activities. In addition, workload assumptions established at that time did not prove to be realistic, and the Commission has never attained 100% self-funding. The actual cost recovery level has remained between 25-30% of operating costs. This has resulted in chronic revenue shortfalls beyond the Commission's ability to manage. As a consequence, HMIRC has sought, and received from its inception, additional annual funding from Treasury Board to operate its program.

A key feature of the current TB Cost Recovery and Charging Policy is the distinction it draws between public and private good. A private good is one that primarily benefits an identifiable individual or organization, whereas a public good accrues to Canadians in general. Federal departments and agencies may charge for services that confer a private—but not a public—good. In particular, there should not be a charge for services that provide Canadians with information about dangers to health, public safety or protection of the environment. Departments must work with their clients to determine an appropriate division between public and private benefits.

We reviewed our cost recovery policy in line with these principles, examining the records of more than 1,000 claims to determine grouping characteristics, fee profiles and related factors. After conferring with clients, we drafted a new fee schedule which was approved by Treasury Board and came into effect June 13, 2002.

Through application of this new fee schedule, clients pay for services rendered through the Client Services business line, which generally provide a private benefit to industry. The fee schedule changes have eliminated fees for services related to MSDS compliance (services performed in the public interest).

The revised fee schedule protects program integrity, reduces the costs of making a claim for clients, and makes cost recovery practices more consistent, fair, transparent, and simpler to administer.

Government On-Line

Government On-Line (GOL) is the federal government's multi-year project to provide Canadians with electronic Internet access to federal information and services 24 hours a day, 7 days a week. The program's goals are to improve service delivery to Canadians, to increase citizens' participation in government, to make the government more transparent and responsive to Canadians, and to spur Canada's participation in the global e-commerce marketplace.

Many of the strategic initiatives of HMIRC's renewal plan envisioned using the Internet to deliver the Commission's programs and services more efficiently and effectively. HMIRC extended its plan to incorporate the government's GOL vision. HMIRC's "Government On-Line Plan" describes how the Commission will implement, in three stages, the government's GOL strategy. In addition, HMIRC is an element in the Canada Health Portal currently under the developmental lead of HC.

HMIRC proudly launched its Web site on March 1, 2000. The site, which was developed in consultation with HMIRC's clients, provides information about the Commission and its services, and instructions for filing claims and appeals. HMIRC's publications and forms are available for viewing or downloading in a variety of formats. The site also features e-mail access with automatic acknowledgement, basic search capabilities, links to related sites, and a "What's

New" page to keep visitors abreast of recent developments and activities at the Commission.

The site was designed to comply with Treasury Board Secretariat's Common Look and Feel for the Internet guidelines, to facilitate use by the disabled, and to respect both the letter and the spirit of the *Official Languages Act*. Indeed, HMIRC's Web site achieves so much with such limited resources that it has been cited as a model for other departments and agencies to follow and showcased at several government workshops.

HMIRC is further developing the site to increase its functionality and features. Plans are underway to build in capacity for on-line filing of claims (e-filing) and fee payment (e-commerce). Also on the drawing board are advanced security and search capabilities, Internet forums, an electronic databank of toxicity profile summaries, a list of common MSDS errors, and templates and standard wording for MSDSs.

To further increase its accountability and transparency as a public service organization, and to encourage comments and participation by its WHMIS partners and stakeholders, the Commission has committed to posting all newly developed policies, regulations and procedures on its Web site.

Regulatory and Legislative Initiatives

Legislation and Regulations	Planned Results
Hazardous Materials Information Review Act	HMIRC is proposing legislative changes to the statute to bring it in line with changes resulting from the Commission's strategic renewal initiative. This will include proposing an attestation approach to claim validity, permitting Compliance Measures Agreements with claimants and allowing HMIRC official participation in the appeal process. HMIRC is also proposing amendments to the Act that will clarify the intent of the legislation and ensure, among other things, the equivalence of English and French texts.
Hazardous Materials Information Review Act Appeal Board Procedures Regulations	The Act and Regulations will be updated to better reflect the Commission's streamlined appeal process, which includes, among other things, measures aimed at maximizing the effectiveness of procedural conferences.

Collective Initiatives

In its ongoing effort to become more efficient, HMIRC has launched a number of initiatives designed to trim its operating costs. For example, the Commission has entered into a Health Portfolio Partnership Agreement with HC. Under this arrangement HC provides HMIRC with a variety of corporate services, including human resource management, financial services, information technology services and real property management. As well, HMIRC has an arrangement with the Department of Justice for the provision of legal services.

The Commission is an active member of the Small Agency Administrators' Network and the Federal Agencies Forum. These organizations provide members with a forum for discussing, among other things, ways to ensure that federal initiatives are implemented efficiently and effectively. As well, members can collaborate in finding ways to meet their special resource needs and to turn to their advantage the fundamental differences that distinguish them from more conventional departments.

Modern Comptrollership

The President strongly supports the integration of Comptrollership Modernization principles in our management improvement agenda. Inherent in the renewal of HMIRC is the inculcation of a new values-based culture of service delivery, accountability, and modern administration. To consolidate the work already accomplished and to address the full scope of comptrollership, including risk management and integrated performance measurement, we embarked on the modernizing comptrollership initiative during fiscal 2002–2003 with the establishment of a project management office. A capacity assessment has been conducted that establishes a baseline against which progress can be measured and determines areas requiring priority attention. Deriving from the capacity check, an action plan is being developed to address priority areas and to put in place the mechanisms and systems required to ensure ongoing and continuous comptrollership improvement and reporting. An internal communication plan has been established and will be implemented. The Project Management Office will be phased-out once the essential capacity for modern comptrollership is established throughout the organization.

To find out more about the Commission and its work, please click here to reach our Web site or visit us at: www.hmirc-ccrmd.gc.ca.

Annex 4 – Links to Other Sites

Link	URL Address
Canada Gazette	http://canadagazette.gc.ca/index-e.html
Canada Labour Code (CLC)	http://www.laws.justice.gc.ca/en/L-2/index.html
Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS)	http://www.ccohs.ca
Commission Renewal: Blueprint for Change	http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/0007/0001_e.htm
Commission Renewal: Blueprint for Change – Workplan	http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/0007/0001_e.htm
Controlled Products Regulations (CPR)	http://www.laws.justice.gc.ca/en/H-3/SOR-88-66/index.html
Council of Governors	http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/0008/0003/0001_e.htm
Department of Justice Canada	http://www.canada.justice.gc.ca
Department of Justice Canada: Dispute Resolution	http://www.canada.justice.gc.ca/en/ps/drs/reglement.html
Government of Canada – Government On-Line	http://www.gol-ged.gc.ca
Governor in Council	http://www.pco-bcp.gc.ca
Hazardous Materials Information Review Act (HMIRA)	http://www.laws.justice.gc.ca/en/H-2.7/text.html
Hazardous Materials Information Review Act (HMIRA) *Appeal Board Procedures Regulations*	http://www.laws.justice.gc.ca/en/H-2.7/SOR-91-86/index.html
Hazardous Materials Information Review Regulations (HMIRR)	http://www.laws.justice.gc.ca/en/H-2.7/SOR-88-456/index.html
Hazardous Products Act (HPA)	http://www.laws.justice.gc.ca/en/H-3/index.html
Hazardous Materials Information Review Commission (HMIRC)	http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca
Health Canada (HC)	http://www.hc-sc.gc.ca

Link	URL Address
Human Resources Development Canada (HRDC)	http://www.hrdc-drhc.gc.ca
Material Safety Data Sheet (MSDS)	http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/whmis/msds.htm
Official Languages Act	http://www.ocol-clo.gc.ca
Treasury Board of Canada Secretariat	http://www.tbs-sct.gc.ca
Treasury Board of Canada Secretariat: Common Look and Feel for the Internet	http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_e.asp
Treasury Board of Canada Secretariat: *Cost Recovery and Charging Policy*	http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/opepubs/tb_h/crp_e.html
Treasury Board of Canada Secretariat: Modern Comptrollership	http://www.tbs-sct.gc.ca/report/mmpa-emgm/mc-mfc_e.html
Treasury Board of Canada Secretariat: *Results for Canadians – A Management Framework for the Government of Canada.*	http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_bro_e.html
Treasury Board of Canada Secretariat: The Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS)	http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/PRAS_Guideline.html
WHMIS	http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/whmis/index.htm

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses Canada

Budget des dépenses
2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-80
ISBN 0-660-62237-8

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Hazardous Materials Information Review Commission

Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004

A. Anne McLellan
Ministre de la Santé

Table des matières

Page

I **Message du directeur général et déclaration de la direction** 1
Message du directeur général 1
Déclaration de la direction 3

II **Raison d'être** 4
Contexte 4
Notre mandat 5
Notre mission 5

III **Aperçu de la planification** 7

IV **Plans et priorités par résultat stratégique** 8
Résultat stratégique 1 8
Secteur d'activité des Services à la clientèle 8
Plans et priorités 9
Principaux rajustements 10
Principaux partenaires et liens 11
Principaux facteurs : défis et risques 11
Justification 11
Dépenses prévues nettes 12
Suivi 12
Résultat stratégique 2 13
Secteur d'activité de la Conformité des fiches signalétiques 13
Plans et priorités 13
Principaux rajustements 14
Principaux partenaires et liens 14
Principaux facteurs : défis et risques 15
Justification 16
Dépenses prévues nettes 16
Suivi 16
Résultat stratégique 3 17
Secteur d'activité du Règlement des différends 17
Plans et priorités 18
Principaux rajustements 19
Principaux partenaires et liens 19
Principaux facteurs : défis et risques 20
Justification 21
Dépenses prévues nettes 21
Suivi 21

V **Organisation** 22
Lien entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité 22
Responsabilisation 22
Dépenses prévues du Conseil 24

VI **Annexes** 25
Annexe 1 – Sources de recettes non disponibles 25
Recettes non disponibles 25
Annexe 2 – Coût net du programme pour l'année budgétaire 26
Annexe 3 – Initiatives pangouvernementales et horizontales/ collectives 27
Renouvellement 27
Recouvrement des coûts 27
Gouvernement en direct 28
Initiatives réglementaires et législatives 30
Initiatives collectives 30
Modernisation de la fonction de contrôleur 31
Annexe 4 – Autres liens 32

AVIS AU LECTEUR

Fidèle au projet Gouvernement en direct, nous avons inséré des liens électroniques à des endroits pertinents du Rapport pour permettre au lecteur de consulter d'autres sites renfermant des informations plus détaillées sur des sujets d'intérêt. Pour le lecteur qui consulte la copie papier du Rapport, nous avons inclus, à l'annexe 4, une liste complète de tous ces liens.

I Message du directeur général et déclaration de la direction

Message du directeur général

J'ai le plaisir de soumettre au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes le Rapport sur les plans et les priorités stratégiques du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses pour 2003-2004.

L'objectif du Conseil, pour la période de planification 2003-2006, sera de renforcer notre capacité de donner suite à notre engagement envers la santé et la sécurité au travail. À cette fin, nous continuerons d'éliminer l'arriéré créé par l'augmentation continue et sans précédent des nouvelles demandes que le Conseil a reçues au cours des deux dernières années. Par la même occasion, nous poursuivrons nos efforts en vue de créer de nouvelles mesures d'efficacité au sein de notre organisme.

En outre, nous achèverons les initiatives de renouvellement des programmes, ce qui complétera la restructuration de notre organisme et inaugurera notre nouvelle façon de fonctionner dans les années à venir. Nos initiatives de renouvellement suivent le calendrier prévu. Seules quelques-unes des 29 mesures stratégiques énumérées dans *La trame du renouveau* du Conseil attendent encore l'adoption d'une nouvelle législation.

Ceci représente le point culminant de cinq années d'efforts sans relâche. Notre processus de renouvellement a été amorcé en 1997. Notre intention visait à transformer le Conseil en un organisme axé sur la clientèle et sur les résultats dans le but de répondre aux besoins changeants de sa clientèle de manière plus efficace et plus rentable. En collaboration avec nos clients et nos partenaires du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), nous avons rédigé le rapport intitulé *Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau*, qui aborde les grands axes de changement, ainsi qu'un document connexe, le *Plan de travail*, qui énonce les actions requises pour concrétiser la vision du *Renouvellement du Conseil*.

En 2002, le Conseil a connu de nombreux succès. Par exemple, les modifications au *Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* est entré en vigueur le 13 juin 2002. Les principaux changements comportaient une nouvelle grille de droits simplifiée, une diminution des renseignements requis à l'appui d'une demande de protection des secrets commerciaux et la suppression de la Formule 1 du Règlement.

En mars 2000, le gouvernement du Canada déposait au Parlement son plan d'amélioration et de modernisation des pratiques de gestion dans la fonction publique. Le rapport, *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, situe les besoins des citoyens au centre de tous les programmes, activités et services

fédéraux, souligne l'importance de faire appel à des valeurs saines dans la fonction publique, se préoccupe d'obtenir des résultats et fait la promotion de la discipline, de la responsabilisation et de l'optimisation des ressources dans l'utilisation des fonds publics. Je crois que le Conseil est très avancé dans la réalisation de la vision du gouvernement.

Pour étayer le travail déjà réalisé et pour embrasser toute la portée de la fonction de contrôleur moderne, y compris la gestion des risques et l'intégration de la mesure du rendement, nous nous sommes lancés dans la modernisation de la fonction de contrôleur pendant l'exercice financier 2002-2003 en mettant sur pied un bureau de gestion de projet.

Notre nouvelle structure de fonctionnement tripartite de nos secteurs d'activité place les besoins de nos clients au premier plan et assure la prestation de services plus rentables dans des délais raisonnables. Notre site Web permet d'accélérer la prestation de nos services tout en améliorant notre transparence et notre responsabilisation. Notre structure remaniée de recouvrement des coûts met l'accent sur l'équité, la cohérence et la prévisibilité. Et nos processus redéfinis de contrôle et de règlement des différends rendront ces procédures plus ouvertes et plus efficaces tout en aidant à bâtir des relations de confiance, de respect mutuel et de compréhension avec nos clients.

Aujourd'hui, le Conseil est un organisme moderne qui fonctionne bien et nous envisageons un avenir brillant et prospère. Je suis très satisfait du travail qu'a fait notre Conseil pendant la période de renouvellement et je sais que nous pouvons continuer d'apporter beaucoup au milieu de la santé et de la sécurité au travail.

Weldon Newton
Directeur général et premier dirigeant

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 (RPP) du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Au meilleur de ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisme;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes ministériels d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor (CT) ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la responsabilisation pour les résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs fournis.

Weldon Newton
Directeur général et
premier dirigeant

Le 24 février 2003
Date

II Raison d'être

Contexte

Au Canada, le maniement et l'entreposage des produits chimiques dangereux au travail sont régis par le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), ensemble important de lois, de règlements et de procédures relevant de différents paliers de gouvernement et liant autant les fournisseurs que les employeurs. Créé en 1987 grâce à un consensus entre les travailleurs, l'industrie et le gouvernement, le SIMDUT a pour but de réduire la fréquence des maladies et des blessures reliées à la présence de substances dangereuses au travail.

Le SIMDUT exige des fournisseurs (incluant les fabricants, les importateurs et les distributeurs) qu'ils communiquent les renseignements sur les dangers des substances chimiques produites ou utilisées au travail au Canada. Il impose l'étiquetage de sécurité comme condition de vente et d'importation des contenants de produits contrôlés, tel que défini dans le *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC), et oblige les fournisseurs de ces produits à fournir des fiches signalétiques (FS). La FS d'un produit doit divulguer tous les ingrédients dangereux qu'il contient, ses propriétés toxicologiques, toutes les précautions à prendre lors de son usage ainsi que les premiers soins requis en cas d'exposition au produit. Les employeurs doivent communiquer cette information disponible aux employés et mettre sur pied des programmes de formation et d'éducation des travailleurs.

Le CCRMD est un organisme indépendant qui a été créé en 1987 par suite de la promulgation de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (LCRMD). Modeste mais importante, cette institution publique relève du Parlement, par l'entremise de la ministre de la Santé, et est chargée d'administrer le mécanisme touchant les renseignements commerciaux confidentiels au sein du SIMDUT.

Le CCRMD joue un rôle crucial en permettant à l'industrie de préserver ses secrets commerciaux tout en assurant que les dangers sont pleinement divulgués aux travailleurs sur le lieu de travail. Le CCRMD doit s'efforcer de prendre des décisions qui concilient équitablement le droit des travailleurs de connaître les dangers des produits chimiques auxquels ils sont exposés et le droit des fournisseurs et des employeurs de préserver les renseignements véritablement liés au secret commercial. Pour bien remplir ces deux volets de son mandat, le CCRMD doit équilibrer les tensions inhérentes à son double rôle au titre de prestataire d'un service commercial à l'industrie, d'une part, et de promoteur de la santé et de la sécurité des travailleurs, d'autre part. Ce double défi continue de définir le rôle essentiel du CCRMD dans la société canadienne.

Le CCRMD rend des décisions sur la conformité des étiquettes et des FS aux critères réglementaires et législatifs du SIMDUT. Ses travaux ont permis aux entreprises nationales et internationales de l'industrie chimique de protéger leurs

avoirs au titre de la propriété intellectuelle industrielle. Par la même occasion, l'examen des FS et des étiquettes, ainsi que la divulgation d'une information exacte sur les dangers des produits chimiques pour la santé et la sécurité, ont contribué directement à réduire le risque de maladies et de blessures occasionnées par l'utilisation de ces produits au travail.

Si un fournisseur souhaite préserver le secret de renseignements commerciaux confidentiels – par exemple la nature ou la concentration d'un ou de plusieurs ingrédients dangereux de son produit – il demande au CCRMD une dérogation à l'obligation de nommer ces ingrédients sur la FS. Nous permettons aux fournisseurs de respecter leurs obligations à l'égard du SIMDUT sans dévoiler de renseignements exclusifs, lorsque leur demande est jugée valable.

La clientèle du CCRMD est constituée d'un certain nombre d'intervenants concernés par le SIMDUT : les fournisseurs et les employeurs de l'industrie chimique qui désirent protéger leurs secrets commerciaux contre la divulgation sur les FS ou les étiquettes; les employeurs qui se fient aux renseignements divulgués sur les FS des fournisseurs pour préparer leurs propres FS et leurs programmes de formation en milieu de travail; et tous les travailleurs qui sont exposés à ces produits.

Notre mandat

Autorisé par la LCRMD et les lois provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail, le CCRMD est un organisme administratif qui remplit un mandat à plusieurs volets :

- enregistrer officiellement les demandes de dérogation et leur attribuer des numéros d'enregistrement;
- rendre des décisions sur la validité des demandes de dérogation, conformément aux critères réglementaires prescrits;
- rendre des décisions quant à la conformité des étiquettes et des FS conformément aux exigences du SIMDUT énoncées dans la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et le *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC) ainsi que dans diverses lois provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail; et
- convoquer des commissions indépendantes tripartites pour entendre les appels interjetés par des demandeurs ou des parties touchées au sujet des décisions et des ordres rendus par le CCRMD.

Notre mission

En sa qualité d'organisme à la fois indépendant et indispensable, le CCRMD a pour mission :

- d'assurer l'équilibre entre le droit de l'industrie de protéger les renseignements commerciaux confidentiels et le droit des employeurs et des

travailleurs de connaître les matières dangereuses auxquelles ils sont exposés au travail;

- de fournir un mécanisme touchant les renseignements commerciaux confidentiels au sein du SIMDUT;
- de régler les plaintes et les différends avec impartialité, équité et promptitude par les moyens prévus dans la loi ou à l'aide d'autres méthodes.

III Aperçu de la planification

Quant à l'avenir, le Conseil devra relever certains défis pendant la période de planification. L'organisme s'adapte bien aux changements amorcés pendant le renouvellement; toutefois, nous ferons face à des changements constants pendant plusieurs années. Il faudra continuer à gérer prudemment les changements au fur et à mesure de la mise en œuvre de nouvelles procédures et de nouvelles façons de procéder. Il faut intégrer les nouveaux employés au sein de l'organisme et la formation et l'orientation du personnel sont devenues des priorités permanentes.

Comme toujours, notre priorité sera la santé et la sécurité des travailleurs, la sensibilisation et la présentation des différends auprès des demandeurs, et le programme d'approche de la clientèle, avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, pour ce qui est du dépistage des demandes non soumises. Nous continuerons aussi de travailler avec nos partenaires du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) à l'harmonisation internationale des critères de communication des renseignements sur les matières dangereuses.

Nous continuons nos efforts afin de réduire et éventuellement éliminer complètement l'arriéré des demandes. À cette fin, nous avons ajouté du personnel à nos opérations, et un nouveau plan pour traiter l'arriéré est en voie d'élaboration pour y parvenir. Au moment même de la rédaction de ce rapport, le Conseil attend du Secrétariat du Conseil du Trésor la confirmation de l'obtention de fonds additionnels, qui seront appliqués à traiter le nombre soutenu des nouvelles demandes reçues.

Nous prévoyons continuer à améliorer notre site Web. À titre d'élément de notre stratégie Gouvernement en direct, nous étudions les options électroniques de paiement et de dépôt des demandes pour relever certains défis concernant la sécurité et les opérations de change.

Le Conseil s'est engagé dans le projet de modernisation de la fonction de contrôleur en établissant un bureau de gestion de projet et en effectuant une évaluation de la capacité. Durant la période de planification, nous prévoyons d'identifier et de mettre en place les mécanismes et les systèmes nécessaires pour assurer l'amélioration continue de la gestion et des rapports.

Ces changements et bien d'autres, prévus pour 2003-2006, sont tous conformes aux valeurs fondamentales du Conseil : promptitude, accessibilité, transparence, qualité, constance, compétence, respect et équité.

IV Plans et priorités par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 Total des dépenses prévues : 595 000 $

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un processus équitable et transparent pour la protection valide des secrets commerciaux relatifs aux produits dangereux des fournisseurs ou des employeurs.

Sera démontré par :

- L'information et l'assistance données aux fournisseurs ou aux employeurs par les préposés aux Services à la clientèle.
- L'émission des numéros d'enregistrement par les agents de contrôle ou leurs délégués.
- L'acceptation ou le rejet de la demande de dérogation par les agents de contrôle.

Secteur d'activité des Services à la clientèle

Les Services à la clientèle administrent le processus utilisé par les fournisseurs et les employeurs qui souhaitent protéger leurs renseignements commerciaux confidentiels en vertu du SIMDUT. Les responsabilités dans ce secteur incluent l'enregistrement des demandes de dérogation, l'émission des numéros d'enregistrement et la protection de tous les renseignements reliés à une demande. En outre, les agents de contrôle rendent une décision sur la validité des demandes de dérogation en comparant les renseignements soumis par les demandeurs à l'appui des demandes avec les critères réglementaires, en tenant compte des observations, le cas échéant, des parties concernées.

Ces diverses activités se fondent sur le mandat du Conseil tel qu'énoncé dans la LCRMD et dans les règlements connexes.

Les Services à la clientèle fournissent également des avis et des renseignements généraux aux demandeurs (fournisseurs, fabricants, distributeurs, employeurs) de même qu'à d'autres intervenants. Cette fonction s'effectue surtout de façon ponctuelle; toutefois, le programme comprend de plus en plus des stratégies proactives de diffusion afin que nous puissions mieux renseigner le plus grand nombre possible d'intervenants au sujet de notre mandat, des exigences réglementaires concernant l'industrie, etc.

Les Services à la clientèle collaborent étroitement avec le secteur d'activité de la Conformité des FS, tant pour les travaux courants que pour des projets spéciaux.

Lorsqu'une demande de dérogation est présentée, les Services à la clientèle effectuent une vérification préalable à l'enregistrement. La demande est ensuite enregistrée et un numéro d'enregistrement est émis. L'enregistrement de la

demande de dérogation permet à l'entreprise d'importer ou de vendre son produit pendant que se déroulent les différents processus décisionnels de la direction des Opérations. On minimise ainsi les perturbations sur le plan de l'importation et de la vente, ce qui permet de maintenir l'accessibilité et la disponibilité du produit.

Afin de donner l'occasion à la partie concernée de nous présenter ses observations à l'égard de sa demande, il faut qu'un avis de dépôt décrivant les caractéristiques de base de chaque demande enregistrée soit publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.

À la suite de leur évaluation de l'information présentée par le demandeur et de toute observation reçue de la partie concernée, les agents de contrôle étudient la demande de dérogation en regard des critères réglementaires et décident de la validité de la demande.

Un demandeur peut décider de retirer sa demande de dérogation à divers stades du processus d'enregistrement ou d'évaluation.

Raisons les plus courantes pour retirer une demande déposée

- Le produit n'a jamais été vendu au Canada.
- Le produit n'est plus vendu au Canada.
- Le ou les ingrédients sur lesquels portent les renseignements commerciaux confidentiels ont été retirés de la formulation du produit.
- Le ou les ingrédients sur lesquels portent les renseignements commerciaux confidentiels sont maintenant divulgués sur la FS.
- Le produit est désormais la propriété d'une autre société.

Plans et priorités

Les agents des Services à la clientèle fourniront une aide initiale aux clients et enregistreront les demandes de dérogation conformément aux normes de service applicables (voir la section intitulée Suivi).

Les agents de contrôle rendront une décision sur la validité des demandes de dérogation au moment même où ils détermineront la conformité de la FS accompagnant la demande (voir aussi Résultat stratégique 2).

En plus des tâches courantes susmentionnées, le Conseil poursuivra son programme de renouveau en mettant en œuvre les mesures énoncées dans *La trame du renouveau* et dans le *Plan de travail*, comme suit :

- Nous déterminerons le niveau d'intérêt, chez nos intervenants tripartites (gouvernement, industrie et travailleurs), pour un atelier destiné à promouvoir une communication approfondie sur des sujets comme le traitement des

demandes en général et les modifications apportées à la structure de recouvrement des coûts. Si nous constatons un intérêt suffisant, un atelier sera organisé durant la deuxième moitié de l'exercice financier 2003-2004.

- Nous créerons des occasions d'initiatives conjointes avec nos partenaires du SIMDUT, tant au Canada qu'à l'étranger, qui ont des intérêts et des objectifs semblables.
- Nous administrerons, à l'intention des demandeurs, un programme volontaire de conformité aux FS qui leur permettra de corriger les lacunes techniques évidentes de leurs FS avant même qu'elles soient examinées officiellement par un agent de contrôle.
- Nous participerons activement à des foires commerciales ou à des conférences dont la clientèle cible reflète les profils des intervenants du Conseil.
- Nous proposerons des modifications à la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (LCRMD) afin de permettre aux demandeurs de démontrer, au moyen d'une attestation, que certains renseignements concernant leurs produits sont effectivement des secrets commerciaux légitimes qui devraient demeurer confidentiels.
- Nous maximiserons notre influence sur la santé et la sécurité au travail en réalisant des études de marché sur les demandes non présentées, en poursuivant nos efforts de diffusion auprès de l'industrie des produits chimiques et en nous tenant au courant des tendances à l'échelle internationale.
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre des politiques et des procédures visant à prévenir les malentendus et les différends entre le CCRMD et ses clients.
- Nous ferons en sorte d'informer les autres organismes de réglementation ou d'enregistrement du gouvernement au sujet de nos services et de notre savoir-faire.
- Nous accroîtrons notre investissement dans la formation et le perfectionnement de nos employés afin d'améliorer leurs connaissances des besoins de nos clients et leur capacité de les satisfaire.

Principaux rajustements

Des travaux sont en cours pour instaurer une nouvelle approche en vue de déterminer la validité des demandes. Il s'agit d'une initiative de renouveau, appuyée par les intervenants, qui implique une modification à la LCRMD. Comme le calendrier de ce changement est hors du contrôle du Conseil, nous ne pouvons pas le préciser à l'heure actuelle; toutefois, la phase de mise en œuvre présentera des défis sur le plan de la formation du personnel et des communications avec les intervenants.

Principaux partenaires et liens

Le CCRMD collabore avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), qui est chargé de la gestion des programmes de santé et de sécurité au travail (SST), en vertu du *Code canadien du travail* (CCT), de même qu'avec Justice Canada, ministère sur lequel compte le Conseil pour obtenir des avis juridiques sur des questions diverses.

Le CCRMD s'emploie à établir des partenariats avec les organismes provinciaux de SST, notamment les ministères du Travail et les commissions des accidents du travail. Les coordonnateurs de SST dans les provinces et les territoires travaillent à l'avant-plan des programmes du SIMDUT et du CCRMD, et leurs connaissances et leur savoir-faire sont d'une valeur inestimable pour le Conseil. Pour sa part, le CCRMD cherche des moyens d'aider ses partenaires de SST à accroître la conformité des entreprises de produits chimiques aux dispositions du SIMDUT et à cerner les demandes non présentées qui devraient être renvoyées au Conseil, à moins que le fournisseur ne choisisse de divulguer les renseignements.

Principaux facteurs : défis et risques

Dans le cas où l'information sur les ingrédients dangereux n'est pas divulguée sur une FS d'un produit contrôlé dans un lieu de travail et où le fournisseur ou l'employeur n'a pas déposé une demande de dérogation auprès du Conseil, le droit des travailleurs d'obtenir de l'information sur les produits dangereux utilisés au travail est compromis. La responsabilité de repérer les demandes de dérogation qui n'ont pas été déposées et d'initier les mesures correctives nécessaires ne relève pas du Conseil, mais incombe aux organismes provinciaux et territoriaux de SST.

Les agents de contrôle travaillent au sein du secteur d'activité des Services à la clientèle pour examiner les demandes de dérogation et rendre une décision sur leur validité. Au cours des dernières années, les demandes à traiter se sont accumulées au sein du Conseil. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les arriérés des demandes et sur les mesures correctives qui ont été adoptées à cet égard, prière de se reporter à la page 15.

Justification

Les activités des Services à la clientèle reposent sur les obligations réglementaires établies dans la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (LCRMD) et le *Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* (RCRMD). Pour ce qui est des travaux effectués en vertu du projet de renouveau et de restructuration du Conseil, les engagements énoncés dans *La trame du renouveau* et dans les documents connexes du *Plan de travail* sont respectés.

Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions des dépenses pour 2002-2003		**Dépenses prévues pour 2003-2004**		Dépenses prévues pour 2004-2005		Dépenses prévues pour 2005-2006	
$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP
587	8	**595**	**8**	595	8	595	8

Suivi

Le Conseil a élaboré les normes de service suivantes dans le but de mesurer son rendement dans divers secteurs de son travail :

- Les agents des Services à la clientèle s'efforceront de répondre aux demandes de renseignements téléphoniques dans les 48 heures et aux demandes écrites dans les sept jours. Nous prévoyons traiter quelque 150 demandes de renseignements par an au cours de la période de planification.
- Après une vérification préalable à l'enregistrement, les demandes sont enregistrées dans les sept jours suivant la réception du dossier si toute la documentation pertinente y est incluse. Sur requête du demandeur, les Services à la clientèle peuvent enregistrer une demande dans les 48 heures suivant sa réception, si le dossier est complet. Nous prévoyons enregistrer quelque 300 demandes par année au cours de la période de planification.

La fonction d'enregistrement des demandes est surveillée par l'application de normes de service, tandis que les progrès réalisés pour rattraper l'arriéré, incluant la détermination de la validité de la demande, seront suivis sur une base trimestrielle, grâce au dépôt régulier de rapports au Conseil du Trésor. Les questionnaires de sondage des Services à la clientèle sont envoyés régulièrement aux entreprises de produits chimiques qui présentent des demandes de dérogation, leur donnant ainsi l'occasion d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard du service qu'elles reçoivent du Conseil et de proposer des suggestions d'amélioration. Le Bureau de direction du Conseil joue également un rôle dans la surveillance de diverses activités des Services à la clientèle, y compris l'arriéré accumulé, et s'intéresse tout particulièrement aux questions concernant *La trame du renouveau* et le *Plan de travail* connexe de l'organisme.

Résultat stratégique 2 Total des dépenses prévues : 2 005 000 $

Offrir aux travailleurs canadiens un processus équitable et transparent qui les assure d'être renseignés sur les dangers que pose, pour la santé et la sécurité, l'exposition aux substances chimiques entrant dans la fabrication des produits qui font l'objet d'une demande de dérogation.

Sera démontré par :

- Les conseils donnés par les évaluateurs aux agents de contrôle qui vérifient la conformité des FS et des étiquettes et, en cas de non-conformité, émettent des ordres formels concernant les mesures correctives à prendre.

Secteur d'activité de la Conformité des fiches signalétiques

Le secteur Conformité des FS est la « branche scientifique » du CCRMD. Nous aidons à informer les travailleurs au sujet des risques associés aux substances chimiques présentes dans les produits visés par des demandes de dérogation. Nous analysons les fiches pertinentes et, dans certains cas, les étiquettes pour veiller à ce qu'elles fournissent les renseignements de santé et de sécurité nécessaires pour répondre aux exigences du SIMDUT, fondées sur la LPD, le CCT, ainsi que les lois provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail. Dans chaque cas, des évaluateurs scientifiques examinent la plus récente information scientifique pertinente à chacun des produits et de ses ingrédients, ainsi que leurs dangers connus à l'égard de la santé et de la sécurité. Ils conseillent les agents de contrôle, qui décident si la FS est conforme aux règlements.

Lorsque l'examen de la FS est terminé, un avis de décision officiel est transmis au demandeur. Si la fiche n'est pas conforme, l'agent de contrôle émet également un ordre formel de révision et assure le suivi. Tous les ordres donnés précisent le temps imparti pour corriger les documents si l'entreprise désire continuer à vendre son produit au Canada. Environ 95 p. 100 des FS contrôlées depuis le début des activités du CCRMD, en 1990-1991, présentaient des lacunes par rapport aux exigences du SIMDUT.

Un avis est publié dans la *Gazette du Canada* afin de rendre publics les décisions et les ordres de l'agent de contrôle et de préciser le temps accordé au demandeur et aux parties touchées pour faire appel des décisions rendues ou des ordres donnés. S'il ne fait pas appel, le demandeur doit fournir un exemplaire de la FS modifiée à l'agent de contrôle, afin que celui-ci vérifie sa conformité.

Plans et priorités

Les évaluateurs étudieront les FS et, au besoin, les étiquettes se rapportant aux produits dangereux pertinents à la demande et fourniront aux agents de contrôle des conseils sur la conformité correspondant aux exigences du SIMDUT. En cas

de non-conformité des FS ou des étiquettes, les agents de contrôle émettront des ordres formels aux demandeurs pour exiger des correctifs.

En plus de ses tâches courantes susmentionnées, le CCRMD poursuivra la mise en œuvre de son programme de renouveau en assurant la mise en place des mesures énoncées dans *La trame du renouveau* et dans le document qui l'accompagne, intitulé *Plan de travail*. Durant la présente période de planification, le CCRMD mettra l'accent sur les initiatives suivantes dans le secteur d'activité de la Conformité des FS :

- Nous identifierons et établirons des occasions d'initiatives conjointes avec les partenaires du SIMDUT, tant au Canada qu'à l'étranger, qui ont des intérêts et des objectifs semblables.
- Nous accroîtrons notre investissement dans la formation et le perfectionnement de notre personnel afin qu'il puisse se tenir au courant des nouveautés du domaine scientifique et toxicologique liées aux produits chimiques, à la santé et à la sécurité, et qu'il fournisse une norme de service supérieure.
- Nous proposerons des modifications à la LCRMD afin de permettre aux agents de contrôle de conclure un Accord sur les mesures de conformité avec les demandeurs, afin que ces derniers puissent se conformer volontairement aux ordres des agents de contrôle au lieu d'être contraints de le faire.
- Nous adopterons, au sein du comité tripartite du SIMDUT, une méthode proactive d'analyse et d'élaboration des questions relatives aux politiques et à l'interprétation et nous communiquerons au besoin les résultats aux demandeurs et à l'ensemble de l'industrie chimique.

Principaux rajustements
Selon le moment de la promulgation des modifications réglementaires proposées pour permettre la mise en œuvre du programme de l'Accord sur les mesures de conformité, il sera nécessaire de créer des initiatives de formation du personnel et de communications avec les demandeurs afin de mettre en œuvre cette nouvelle approche volontaire à l'égard de la conformité des FS.

Principaux partenaires et liens
Puisque le SIMDUT est une activité intégrée qui touche de nombreux secteurs de compétence, le Conseil travaille en étroite collaboration avec ses nombreux partenaires représentant tant le gouvernement que l'industrie et les travailleurs.

Le CCRMD maintient des liens étroits avec Santé Canada (SC), à qui revient la responsabilité ultime d'appliquer la LPD. Notre relation avec la division du SIMDUT de SC, qui coordonne l'élaboration de la politique du SIMDUT et veille à ce que le programme soit appliqué de façon uniforme dans tous les secteurs de compétence, est particulièrement importante. Nous entretenons également des liens avec la division du SIMDUT au sujet de questions portant sur l'harmonisation internationale

des exigences en matière de communication des renseignements sur les matières dangereuses.

Par le passé, le CCRMD sous-traitait certains aspects de son travail liés à l'évaluation des dangers concernant les substances chimiques au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Situé à Hamilton, en Ontario, le CCHST est un organisme fédéral qui relève de DRHC. Notre relation avec le Centre est importante puisqu'elle permet au Conseil de recevoir une aide qui s'imposait à un moment où la charge de travail a considérablement augmenté. Nous avons l'intention de poursuivre de telles ententes contractuelles durant la présente période de planification.

Certains membres de notre personnel représentent le Conseil devant deux groupes importants d'intervenants portant sur le SIMDUT. Le Comité des questions actuelles est tripartite et compte des représentants de l'industrie, des travailleurs et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il se réunit pour étudier des questions spéciales de politique et d'interprétation concernant le SIMDUT. Le Comité intergouvernemental de coordination du SIMDUT compte des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux d'organismes de réglementation de la santé et de la sécurité au travail et son principal objectif vise à accroître l'uniformité de l'inspection des fiches signalétiques, de l'application et de l'interprétation des politiques dans tout le pays.

Principaux facteurs : défis et risques

Habituellement, le CCRMD reçoit en moyenne 200 nouvelles demandes de dérogation chaque année. Toutefois, en 1999-2000, le Conseil en a reçues presque le double (394) et cette tendance s'est maintenue en 2000-2001 avec 306 demandes et en 2001-2002 avec 369 demandes enregistrées. Cette augmentation sans précédent de la charge de travail a entraîné un arriéré d'environ 900 demandes.

À l'automne 2000, le Conseil a demandé et obtenu une aide financière supplémentaire dans le but de régler l'arriéré. Le CCRMD a affecté les fonds à l'embauche de personnel supplémentaire pour traiter l'augmentation de sa charge de travail et pour réduire l'arriéré sur une période de cinq ans, commençant le 1er avril 2001. Le projet du CCRMD visant à remédier à la situation de l'arriéré prévoyait une augmentation du nombre de demandes traitées annuellement pendant la période de planification quinquennale, de 200 à un sommet de 400 durant la troisième année.

Au cours des deux derniers exercices, on a poursuivi les tentatives destinées à combler des postes vacants au sein de la direction des Opérations; toutefois, en raison de la pénurie nationale de personnel scientifique et toxicologique, en plus d'une concurrence féroce au sein du gouvernement pour trouver de telles ressources, se doter d'un effectif complet d'employés s'est avéré beaucoup plus long que prévu. Cela a entraîné un écart sur le plan des objectifs établis dans le

plan quinquennal de réduction de l'arriéré et a même provoqué un examen du plan à l'automne 2002.

Justification
Les activités du secteur d'activité de la Conformité des FS se fondent sur les obligations réglementaires établies dans la LCRMD et le RCRMD. La détermination de la conformité des FS comprend, en soi, l'application de la LPD et du RPC lors d'une demande de dérogation d'un fournisseur, ainsi que des lois provinciales et territoriales de SST, lorsque les demandes proviennent d'un employeur.

Pour ce qui est du travail effectué en vertu de l'initiative de renouvellement et de restructuration du Conseil, les engagements mentionnés dans *La trame du renouveau* et dans les documents du *Plan du travail* qui l'accompagne sont respectés.

Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions des dépenses pour 2002-2003		**Dépenses prévues pour 2003-2004**		Dépenses prévues pour 2004-2005		Dépenses prévues pour 2005-2006	
$	ETP	**$**	**ETP**	$	ETP	$	ETP
1 979	24	**2 005**	**24**	1 803	22	1 601	20

Suivi
Tous les trimestres, on assurera le suivi des progrès réalisés à l'égard du traitement de l'arriéré des demandes. L'état de préparation des documents de recommandation et des décisions de conformité des FS sera communiqué au Conseil du Trésor par le biais de rapports réguliers comportant une analyse des écarts au niveau de l'utilisation du temps par rapport aux objectifs de production du plan opérationnel.

Le Bureau de direction du Conseil joue un rôle dans la surveillance de diverses activités liées à la conformité des FS, dont l'arriéré, et s'intéresse tout particulièrement aux questions se rapportant à *La trame du renouveau* et au *Plan de travail* connexe.

Résultat stratégique 3 Total des dépenses prévues : 378 000 $

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un système permettant de résoudre les différends touchant les demandes de manière équitable, efficace et rentable.

Sera démontré par :

- La convocation de commissions tripartites indépendantes pour entendre les appels des demandeurs ou des parties concernées relativement aux décisions et aux ordres du Conseil.
- La fourniture, tout au long du processus d'examen des demandes, de possibilités d'identifier et de résoudre les problèmes de façon informelle et rapide, dans la mesure du possible.

Secteur d'activité du Règlement des différends

Notre secteur Règlement des différends fournit à toutes les parties touchées par une demande un éventail d'options, y compris la discussion avec un médiateur, pour régler toute question soulevée par une décision ou un ordre du CCRMD. Il complète et travaille de fait avec le processus d'appel en cernant et en réglant les problèmes et les plaintes, si possible, avant qu'un appel devienne nécessaire. Notre processus moins formel de règlement des différends parvient souvent à satisfaire toutes les parties de manière plus rapide et plus efficace qu'un appel, tout en étant moins coûteux. Nous prenons soin de fournir un service impartial qui favorise les consensus.

Un appel peut porter sur la conformité d'une FS, le rejet d'une demande ou une requête pour que des renseignements commerciaux confidentiels soient transmis à titre confidentiel à une partie touchée, pour des raisons de santé et de sécurité au travail.

Les demandeurs ont 45 jours pour faire appel à partir de la date de publication de la décision du CCRMD dans la *Gazette du Canada*; la durée du processus d'appel varie selon la complexité du dossier.

Un avis d'appel est publié dans la *Gazette du Canada* dans chaque cas afin de donner aux parties touchées la possibilité de se faire entendre par la commission d'appel.

Le résultat final du processus d'appel est une décision de la commission d'appel ordonnant le rejet de l'appel et confirmant les décisions rendues ou les ordres donnés par l'agent de contrôle, ou bien l'accueil de l'appel et la modification ou la révocation des décisions ou des ordres. Un avis de décision précisant sa portée et ses motifs est publié dans la *Gazette du Canada*.

Plans et priorités

Le CCRMD convoquera des commissions tripartites indépendantes pour entendre les appels découlant de ses décisions et de ses ordres. Jusqu'à présent, les décisions et les ordres des agents de contrôle ont fait l'objet de 16 appels. De ce nombre, neuf sont terminés et sept ont été retirés par le demandeur avant la décision finale de la commission d'appel. Moins de 1 p. 100 des demandes présentées se sont soldées par un appel; en se basant sur ce pourcentage, le Conseil prévoit entendre trois appels par année pendant la période de planification.

En plus de ses tâches courantes susmentionnées, le CCRMD poursuivra la mise en œuvre de son programme de renouveau en assurant la mise en place des mesures énoncées dans *La trame du renouveau* et dans le *Plan de travail*. Durant la présente période de planification, le CCRMD peaufinera le programme de règlement des différends par :

- l'établissement de calendriers de prestation des services, en fonction des meilleures pratiques de gestion et d'attentes raisonnables;
- l'établissement d'un système de gestion des plaintes relatives au service;
- l'amélioration de la cohérence des décisions en effectuant une analyse systématique des décisions et des ordres du Conseil dont l'appel s'est soldé par un résultat positif;
- la sollicitation de rétroactions de nos clients et le partage des innovations et des meilleures pratiques de gestion concernant les audiences et le processus judiciaire dans le but d'améliorer nos services ;
- une amélioration et une rationalisation accrues du processus de contrôle :
  - en fournissant aux demandeurs des renseignements sur le Conseil et son fonctionnement, particulièrement sur les processus de contrôle et d'appel;
  - en informant davantage les demandeurs, à l'étape de la préévaluation, sur les questions liées aux demandes, y compris les changements dans les procédures et l'option de conformité volontaire;
- une amélioration et une rationalisation accrues du processus d'appel par :
  - l'examen de la nomination des commissions d'appel;
  - l'élaboration de lignes directrices pour aider les membres des commissions d'appel pendant les conférences sur les procédures;
  - la création d'un guide de procédures à l'intention des membres des commissions d'appel;
  - la prestation de cours officiels de formation destinés aux membres des commissions d'appel et portant sur les appels et les tribunaux;
  - l'élaboration de lignes directrices sur le contenu des dossiers des agents de contrôle;

- l'élaboration d'outils d'évaluation et de surveillance pour évaluer la qualité de nos services et l'efficacité des changements instaurés en vertu du programme de règlement des différends;
- la proposition de modifier la loi afin que le Conseil puisse jouer un rôle dans les auditions d'appel (par exemple pour clarifier les renseignements donnés);

➢ la recherche de fonds supplémentaires provenant du fonds réservé au règlement des différends de Justice Canada dans le but :

- d'élaborer des lignes directrices et un plan de formation pour la mise en œuvre d'un processus de règlement des différends;
- de concevoir et d'élaborer un plan de cours et du matériel didactique;
- de dispenser de la formation au personnel, aux candidats et aux membres sur la manière d'aborder le processus de règlement des différends et les questions connexes.

Principaux rajustements

Lorsque le CCRMD a décidé de revoir sa façon de traiter les différends avec ses clients (l'un de ses engagements dans le cadre du renouveau), il a réalisé qu'il devait non seulement améliorer le processus d'appel – le stade ultime des mésententes – mais également examiner les événements en amont, c'est-à-dire ceux qui sont liés au processus de contrôle, d'où naissent de nombreux problèmes.

Au cours du printemps et de l'été 2000, le CCRMD a travaillé en collaboration avec ses partenaires du SIMDUT et avec des intervenants dans le but d'analyser ses pratiques courantes et d'élaborer des projets qui se traduiraient par un processus global de règlement des différends englobant et complétant le processus d'appel. Les résultats de ces consultations sont résumés dans un document intitulé *Cadre conceptuel pour le règlement des différends*. Ce *Cadre* énonce un ensemble de modifications proposées aux processus actuels de contrôle et d'appel dans le but de les simplifier et de les rendre plus transparents, rentables, équitables et participatifs – c'est-à-dire davantage axés sur la clientèle.

Le Bureau de direction du CCRMD a approuvé le *Cadre* en octobre 2000 et a permis au Conseil d'aller de l'avant pour terminer l'élaboration du processus. Le CCRMD prépare actuellement les modifications administratives et législatives, les lignes directrices, de même que les programmes de formation nécessaires pour mettre ses concepts en pratique.

Principaux partenaires et liens

Au besoin, le Conseil convoque des commissions tripartites indépendantes pour traiter les appels ou les différends aussi rapidement et efficacement que possible. Ces commissions sont formées de représentants de la clientèle tripartite des intervenants du SIMDUT : l'industrie (les fournisseurs et les employeurs de l'industrie chimique qui désirent protéger leurs secrets commerciaux, et les employeurs qui dépendent de l'information fournie par les fabricants sur les FS pour

préparer leurs propres programmes d'information et de formation); les travailleurs, c'est-à-dire les employés exposés aux produits; et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Principaux facteurs : défis et risques

Le nouveau processus de règlement des différends, dont la responsabilité incombe au secteur d'activité du Règlement des différends du Conseil, vise non seulement à régler les différends au moyen d'un processus d'appel efficace, mais à prévenir ceux qui pourraient surgir et à établir des moyens de les résoudre de manière équitable, rapide et rentable lorsqu'ils se présentent. Les facteurs déterminants de cette dernière fonction sont la transparence et la communication. Les processus renouvelés de contrôle et d'appel préconisent des échanges plus fréquents avec les demandeurs et les appelants, par le biais d'appels téléphoniques et de conférences – particulièrement aux étapes initiales – pour les renseigner sur les politiques, les rôles et les procédures, pour répondre aux questions et pour créer des occasions d'échanges qui favorisent la compréhension et la confiance. Les deux processus mettent l'accent sur la nécessité de partager l'information, d'encourager la participation des clients et de cerner les problèmes dès qu'ils se posent, avant qu'ils ne s'aggravent. Dans les situations difficiles, les responsables du règlement des différends tentent d'offrir aux parties différentes options pour régler le conflit dans un contexte non accusatoire, informel et concerté.

Voici les principaux changements au processus de contrôle :

- Après l'étape de l'évaluation préalable, des conseils sur la façon de repérer des points non conformes figurant sur les FS seront prodigués aux demandeurs qui, à leur tour, pourront modifier la FS avant le début de l'évaluation officielle.
- Le CCRMD proposera des modifications à la loi pour permettre aux demandeurs de conclure des accords sur les mesures de conformité dans le but d'assurer la pleine conformité de la FS, comme solution de rechange à la délivrance d'un ordre officiel.

Voici les principales modifications proposées au processus d'appel :

- Permettre au Conseil de jouer un rôle dans les auditions d'appel afin de clarifier les renseignements factuels.
- Établir des mesures conçues pour simplifier le processus actuel de nomination des membres des commissions d'appel (par exemple établir une commission de trois membres pour une plus longue période, ou réduire le nombre de représentants sur les listes de membres potentiels des commissions).
- Fournir aux membres des commissions d'appel et aux appelants un guide de procédures décrivant le contexte réglementaire, le processus de contrôle et des renseignements sur le fonctionnement antérieur, actuel et possible du processus d'appel.

- Établir des mesures pour maximiser l'efficacité des conférences sur les procédures.

Justification

Apporter un soutien continu à la mise en œuvre de l'initiative de règlement des différends conçue pour aider le Conseil à assumer de façon plus efficace et plus efficiente le mandat qui lui est conféré par la loi. Favoriser tant la prévention des différends que leur règlement rapide en faisant appel à des moyens non contentieux afin de réduire le nombre d'appels officiels.

Le Conseil est conscient du fait que plus vite les différends seront résolus, plus vite les FS respecteront les normes de conformité, ce qui se traduira par une sécurité accrue sur le lieu de travail.

Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions des dépenses pour 2002-2003		**Dépenses prévues pour 2003-2004**		Dépenses prévues pour 2004-2005		Dépenses prévues pour 2005-2006	
$	ETP	**$**	**ETP**	$	ETP	$	ETP
374	2	**378**	**2**	378	2	378	2

Suivi

Le Conseil élaborera des outils de surveillance pour évaluer la qualité de nos services et l'efficacité des changements instaurés dans le processus d'appel, en vertu de l'initiative de règlement des différends. Ces outils auront pour objectif :

- d'évaluer les attentes et les niveaux de satisfaction des clients, par le biais de sondages, de contacts directs avec les participants et d'indicateurs de mesure du rendement;
- d'établir des normes de service;
- de communiquer les normes de service et de qualité aux clients.

V Organisation

Lien entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Résultats stratégiques 2003-2004			Total
	La protection des secrets commerciaux valides relatifs aux produits dangereux	Des travailleurs renseignés sur les dangers que pose l'exposition aux substances chimiques contenues dans les produits associés aux demandes de dérogation	Un système qui règle les différends de manière équitable, efficace et rentable	
Services à la clientèle	595 000	n.a.	n.a.	595 000
Conformité des fiches signalétiques	n.a.	2 005 000	n.a.	2 005 000
Règlement des différends	n.a.	n.a.	378 000	378 000

Responsabilisation

Le Conseil est régi par un Bureau de direction composé de membres représentant les travailleurs, les fournisseurs et les employeurs ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il incombe au Bureau de direction de faire des recommandations à la ministre de la Santé sur des questions telles que les modifications aux procédures utilisées pour étudier les demandes de dérogation ou pour entendre un appel, et les frais exigibles.

Le directeur général et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil et, à titre de premier dirigeant du Conseil, il a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail quotidien de l'organisme. Le directeur général relève du Bureau de direction et de la ministre de la Santé.

Le directeur général adjoint des Opérations a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail dans les secteurs d activité que sont la Conformité des fiches signalétiques et les Services à la clientèle.

La directrice générale adjointe des Services ministériels et d'Arbitrage a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail du secteur d'activité du Règlement des différends et des Services ministériels.

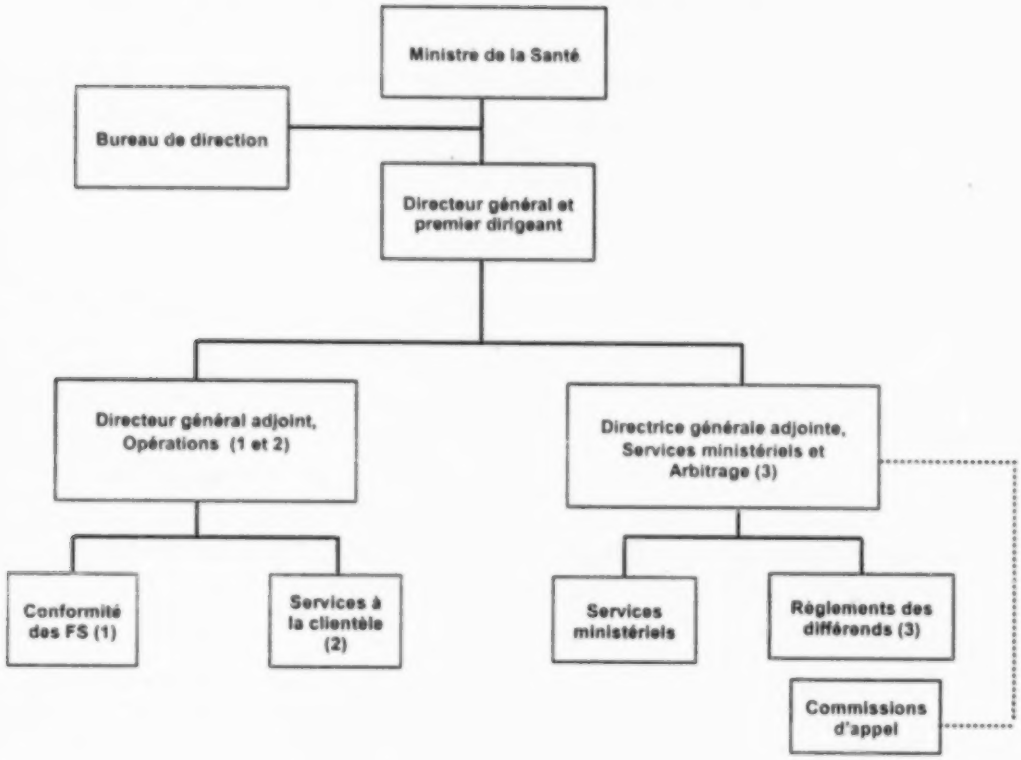

Titres des secteurs d'activité	Dépenses prévues pour 2003-2004 (en milliers de dollars)	ETP
1. Conformité des fiches signalétiques	2 005	24
2. Services à la clientèle	595	8
3. Règlement des différends	378	2

Dépenses prévues du Conseil

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses pour 2002-2003	**Dépenses prévues pour 2003-2004**	Dépenses prévues pour 2004-2005	Dépenses prévues pour 2005-2006
Budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	2 940	**2 978**	2 776	2 574
Non budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	0	**0**	0	0
Moins : Recettes disponibles	0	**0**	0	0
Total du Budget principal des dépenses	2 940	**2 978**	2 776	2 574
Rajustements*	532	**776**	738	727
Dépenses prévues nettes	3 472	**3 754**	3 514	3 301
Moins : Recettes non disponibles	550	**550**	550	550
Plus : Coût des services reçus sans frais	120	**120**	120	120
Coût net du programme	3 042	**3 324**	3 084	2 871

Équivalents temps plein	34	**36**	38	38

* Rajustements résultant des conventions collectives ainsi que les nouveaux fonds approuvés au moment même de la rédaction de ce rapport, par le SCT.

La courbe des dépenses pour le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses est relativement plate pour la période de planification. Les travaux du Conseil et les procédés impliqués sont de nature réglementaire et ne sont donc pas assujettis à de grandes variations. Les augmentations occasionnelles du volume de travail sont gérées dans le cadre des budgets de fonctionnement, tandis que des fonds supplémentaires sont demandés pour gérer les augmentations durables de la charge de travail. Les fonds reçus en 2000-2001 pour l'intégrité des programmes commenceront à diminuer graduellement en 2004-2005.

VI Annexes

Annexe 1 – Sources de recettes non disponibles

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévision des recettes pour 2002-2003	**Recettes prévues pour 2003-2004**	Recettes prévues pour 2004-2005	Recettes prévues pour 2005-2006
Conformité des fiches signalétiques	0	**0**	0	0
Services à la clientèle : frais d'enregistrement des demandes	550	**550**	550	550
Règlement des différends	0	**0**	0	0
Recettes totales non disponibles	550	**550**	550	550

Annexe 2 – Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus les rajustements)	2 565
Plus : Services reçus gratuitement	120
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	684
Contributions couvrant la part des employés des primes d'assurance et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	413
Couverture pour les accidents de travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	0
Dépenses relatives à la sécurité et aux services juridiques connexes fournis par Justice Canada	0
Moins : Recettes non disponibles	550
Coût net du programme en 2003-2004	3 232

Annexe 3 – Initiatives pangouvernementales et horizontales/ collectives

Renouvellement

Le CCRMD a terminé la troisième année de son programme de renouvellement. Le processus, qui a vu le jour en janvier 1999, visait à transformer le Conseil en un organisme davantage axé sur la clientèle et les résultats dans le but de répondre aux besoins changeants de sa clientèle de manière efficace et rentable. Il a également mis en œuvre des mesures pour répondre aux principes décrits dans le document du Secrétariat du Conseil du Trésor intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*.

Le CCRMD a présenté son programme de renouvellement dans deux documents clés, soit dans le *Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau* qui établissait les principes directeurs du renouvellement et le sens donné au changement, et dans le *Plan de travail* qui l'accompagne, qui exposait les mesures à prendre pour réaliser la vision de *La trame du renouveau*. Cette vision est parfaitement exprimée par huit principes qui constituent les pierres angulaires du renouveau et le point de référence permettant d'évaluer les activités du Conseil : promptitude, accessibilité, transparence, qualité, constance, compétence, respect et équité.

La trame du renouveau et le *Plan de travail* ont été élaborés en consultation avec les intervenants du Conseil. Les deux publications ont été approuvées par le Bureau de direction du Conseil et par le ministre de la Santé, et les deux ont été publiées et distribuées aux intervenants comme preuve de l'engagement du Conseil à apporter des changements.

Bon nombre des 29 mesures stratégiques contenues dans *La trame du renouveau* ont été mises en œuvre au moyen de changements administratifs et procéduraux; d'autres exigeront des modifications réglementaires ou législatives (veuillez consulter la section portant sur les *Initiatives réglementaires et législatives* ci-après).

Recouvrement des coûts

Un objectif important de l'initiative stratégique en matière de renouvellement du Conseil visait à revoir et à mettre à jour sa structure de recouvrement des coûts et à l'harmoniser avec l'actuelle Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification du Conseil du Trésor.

Au départ, le gouvernement avait l'intention de faire en sorte que les frais d'enregistrement perçus par le Conseil couvrent la totalité de ses coûts d'exploitation. Ce dernier impose des frais depuis 1988. Son initiative de recouvrement des coûts précède la première politique de recouvrement des coûts instaurée par le Secrétariat du Conseil du Trésor en 1989. Lorsque le Cabinet a créé le CCRMD en 1987 avec des objectifs de recouvrement des coûts équivalant

à la totalité des coûts du programme, il n'a pas été tenu compte de la distinction à faire entre les bénéfices publics et les bénéfices privés dérivés des activités du Conseil. Par ailleurs, les hypothèses qui avaient été établies au sujet de la charge de travail n'étaient pas réalistes et le Conseil n'a jamais réussi à s'autofinancer complètement. Le niveau actuel de recouvrement des coûts se maintient entre 25 et 30 p. 100 des coûts d'exploitation, ce qui a entraîné un manque à gagner chronique outrepassant la capacité du Conseil à gérer la situation. Par conséquent, le CCRMD a demandé et reçu, depuis sa création, des fonds annuels supplémentaires du Conseil du Trésor pour gérer son programme.

Un des principaux éléments de l'actuelle politique du Conseil du Trésor est la distinction qu'elle établit entre les bénéfices publics et les bénéfices privés. Un bénéfice privé profite surtout à un particulier ou à un organisme identifiable alors qu'un bénéfice public sert à l'ensemble des Canadiens. Les ministères et organismes fédéraux peuvent facturer des services qui donnent lieu à un bénéfice privé mais pas public. Il ne doit, en particulier, y avoir aucun frais pour les services qui fournissent aux Canadiens des renseignements sur les risques pour la santé, sur la sécurité publique ou sur la protection de l'environnement. De concert avec leurs clients, les ministères doivent établir la distinction entre les bénéfices publics et privés.

Nous avons étudié notre politique de recouvrement des coûts conformément à ces principes en examinant les dossiers de plus de 1 000 demandes en vue de déterminer les caractéristiques par catégories, les profils de tarification, etc. Après avoir consulté les clients, nous avons proposé une nouvelle grille de droits, conforme à nos objectifs, qui a été approuvée par le Conseil du Trésor et qui est entrée en vigueur le 13 juin 2002.

En appliquant cette nouvelle grille de droits, les clients paient pour les services rendus par nos Services à la clientèle, qui procurent généralement un bénéfice privé à l'industrie. Les changements apportés à la grille de droits ont supprimé les frais de services associés à la conformité des FS, qui sont rendus dans l'intérêt public.

La tarification révisée protège l'intégrité des programmes, réduit les frais des clients pour présenter une demande et rend les méthodes de recouvrement des coûts plus cohérentes, équitables, transparentes et plus faciles à administrer.

Gouvernement en direct

Gouvernement en direct (GeD) est un projet pluriannuel du gouvernement fédéral visant à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes l'accès électronique sur Internet aux renseignements et aux services fédéraux 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le programme vise à améliorer la prestation des services aux Canadiens et aux Canadiennes, à accroître la participation des citoyens aux activités du gouvernement, à faire en sorte que le gouvernement soit plus transparent et réceptif à l'égard des Canadiens et des Canadiennes, et à stimuler la participation du Canada au sein du marché mondial du commerce électronique.

Bon nombre des initiatives stratégiques du plan de renouvellement du Conseil prévoyaient faire appel à l'Internet pour une prestation plus efficiente et plus efficace des programmes et des services du Conseil. Le Conseil a élargi son plan dans le but d'inclure la vision du GeD du gouvernement. Le projet de GeD du Conseil décrit comment il mettra en œuvre, en trois étapes, la stratégie gouvernementale du GeD. Par ailleurs, le CCRMD fait partie du portail sur la santé au Canada, dont SC a pris la tête au niveau du développement.

Le CCRMD a procédé avec fierté au lancement de son site Web le 1er mars 2000. Ce site, développé conjointement avec les clients du CCRMD, fournit de l'information sur le Conseil et ses services, ainsi que des directives sur la façon de remplir une demande et d'interjeter appel. On peut consulter ou télécharger les publications et les formulaires du CCRMD sous divers formats. Le site comporte également un accès par courriel avec un accusé de réception automatique, des capacités de recherche de base, des liens à des sites connexes et une page « Quoi de neuf » pour tenir les visiteurs au fait des dernières nouveautés et activités du Conseil.

Le site a été conçu dans le respect des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la normalisation des sites Internet, dans le but d'en faciliter l'utilisation par les personnes handicapées et de respecter à la fois la lettre et l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*. En effet, malgré le peu de ressources dont dispose le Conseil, son site Web constitue une réussite telle qu'il a été cité comme modèle aux autres ministères et organismes et présenté à plusieurs ateliers gouvernementaux.

Le CCRMD développe actuellement son site pour accroître sa fonctionnalité et ses fonctions. Ainsi, on prévoit y intégrer la capacité de présenter en direct les demandes (dépôt électronique) et d'effectuer le paiement des frais (commerce électronique). Sont également à l'étude les capacités de protection et de recherche de pointe, des forums Internet, une base de données électronique des sommaires des profils de toxicité, une liste des erreurs couramment commises sur les FS et des modèles et un libellé type pour les FS.

Dans le but d'accroître sa transparence et sa responsabilisation en tant qu'institution publique, et d'encourager les commentaires et la participation de ses partenaires du SIMDUT et des intervenants, le Conseil s'est engagé à afficher sur son site Web toutes les nouveautés concernant les politiques, les règlements et les procédures.

Initiatives réglementaires et législatives

Lois et règlements	Résultats escomptés
Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	Le CCRMD propose des modifications législatives afin que la Loi soit conforme aux changements découlant de l'initiative de renouvellement stratégique du Conseil. Cela consistera à proposer une méthode d'attestation sur le plan de la validité de la demande, à permettre des accords sur les mesures de conformité avec les demandeurs et à garantir la participation des agents du CCRMD au processus d'appel. Le CCRMD propose également des modifications législatives visant à clarifier l'intention de la Loi et à veiller, entre autres, à ce que les versions française et anglaise soient uniformes.
Règlement sur les procédures des commissions d'appel constituées en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	La Loi et le Règlement seront mis à jour afin de mieux tenir compte de la rationalisation du processus d'appel du Conseil qui comprend, entre autres, des mesures destinées à maximiser l'efficacité des conférences sur les procédures.

Initiatives collectives

Dans la poursuite de ses efforts d'amélioration de son efficacité, le CCRMD a lancé un certain nombre d'initiatives afin de réduire ses coûts de fonctionnement. À titre d'exemple, le Conseil a conclu, avec Santé Canada, une entente de partenariat au titre des services de gestion du portefeuille de la santé pour offrir des services dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines, finances, technologie de l'information et gestion des biens immobiliers. En outre, le Conseil a également conclu des arrangements avec le ministère de la Justice en matière de services juridiques.

Le Conseil est un membre actif du Réseau des administrateurs de petits organismes et du Forum des organismes fédéraux. Ces organismes offrent à leurs membres une tribune pour discuter, entre autres, des moyens à prendre afin que les initiatives fédérales soient mises en œuvre de façon efficiente et efficace. En outre, les membres ont l'occasion d'épauler les petits organismes qui s'efforcent de faire connaître leurs besoins particuliers en matière de ressources et de tourner à

leur avantage leurs différences fondamentales par rapport aux ministères traditionnels.

Modernisation de la fonction de contrôleur

Le directeur général appuie fortement l'intégration des principes de modernisation de la fonction de contrôleur dans notre programme d'amélioration de la gestion. L'enseignement d'une nouvelle culture axée sur les valeurs pour la prestation des services, la responsabilisation et une administration moderne est intimement lié au renouvellement du CCRMD. Pour renforcer le travail déjà accompli et pour englober intégralement la fonction de contrôleur, y compris la gestion des risques et l'évaluation intégrée du rendement, nous nous sommes engagés dans un projet de modernisation de la fonction de contrôleur au cours de l'exercice 2002-2003 en établissant un bureau de gestion de projet. Une évaluation de la capacité a été réalisée pour établir une base de références afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés et pour déterminer les secteurs qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Suite à la vérification de la capacité, un plan d'action est en cours d'élaboration dans le but d'aborder les zones prioritaires et de mettre en place les mécanismes et les systèmes nécessaires pour assurer l'amélioration continue et constante de la fonction de contrôleur et des rapports. Un plan de communication interne a été établi et sera mis en œuvre. Le bureau de gestion de projet sera éliminé progressivement une fois que la capacité essentielle de la fonction moderne de contrôleur sera établie dans l'ensemble de l'organisme.

Pour de plus amples renseignements sur le Conseil et ses activités, veuillez cliquer ici pour vous rendre à notre site Web ou visitez le site www.ccrmd-hmirc.gc.ca.

Annexe 4 – Autres liens

Lien	Adresse URL
Bureau de direction	http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca/0008/0003/0001_f.htm
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)	http://www.cchst.ca
Code canadien du travail (CCT)	http://www.lois.justice.gc.ca/fr/L-2/index.html
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (CCRMD)	http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca
Développement des ressources humaines Canada (DRHC)	http://www.drhc-hrdc.gc.ca
Fiche signalétique (FS)	http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-secs/simdut/fiches_signalétiques.htm
Gazette du Canada	http://canadagazette.gc.ca/index-f.html
Gouvernement du Canada - Gouvernement en direct	http://www.gol-ged.gc.ca
Gouverneur en conseil	http://www.pco-bcp.gc.ca
Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (LCRMD)	http://www.lois.justice.gc.ca/fr/H-2.7/texte.html
Loi sur les langues officielles	http://www.ocol-clo.gc.ca
Loi sur les produits dangereux (LPD)	http://www.lois.justice.gc.ca/fr/H-3/index.html
Ministère de la Justice du Canada	http://www.canada.justice.gc.ca
Ministère de la Justice du Canada : Règlement des différends	http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/drs/reglement.html
Règlement sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (RCRMD)	http://lois.justice.gc.ca/fr/H-2.7/DORS-88-456/index.html
Règlement sur les procédures des commissions d'appel constituées en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	http://www.lois.justice.gc.ca/fr/H-2.7/DORS-91-86/index.html

Lien	Adresse URL
Règlement sur les produits contrôlés (RPC)	http://www.lois.justice.gc.ca/fr/H-3/DORS-88-66/index.html
Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau	http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca/0007/0001_f.htm
Renouvellement du Conseil : La trame du renouveau - Plan de travail	http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca/0007/0001_f.htm
Santé Canada (SC)	http://www.hc-sc.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	http://www.tbs-sct.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*	http://www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_bro_f.html
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Modernisation de la fonction de contrôleur	http://www.tbs-sct.gc.ca/report/mmpa-emgm/mc-mfc_f.html
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Normalisation des sites Internet	http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_f.asp
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : *Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification*	http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/opepubs/TB_H/CRP_f.html
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)	http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/SPRR_directives.html
SIMDUT	http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/simdut/index.htm